



# 2025

## RAPPORT DU BUDGET PRIMITIF

**Commission** : finances et contrôle de gestion

**Service** : FINANCES

## RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

---

### RAPPORT DE PRÉSENTATION BUDGETS PRIMITIFS 2025

#### ***PREAMBULE***

Les projets de budgets primitifs 2025 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'exercice. Ils ont été précédés par le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12/12/2024 (rapport de présentation mis en ligne sur le site internet de l'*agglomération* (1)) et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour des prochains conseils communautaires.

Les documents budgétaires « officiels », transmis à l'ensemble des membres du conseil communautaire, répondent aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire des instructions M57 et M4. Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et à commenter les données issues de ces documents budgétaires.

S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition du public en vertu de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'effectue, au choix des personnes intéressées, soit par :

- consultation sur place au service des finances de l'agglomération (locaux au 3<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville de Beauvais),
- envoi dématérialisé via internet sur simple demande par courriel à formuler à l'adresse [finances@beauvaisis.fr](mailto:finances@beauvaisis.fr),
- envoi par courrier postal sur demande écrite moyennant le coût de reproduction du document demandé.

Pour ce qui concerne les élus communautaires, ces documents officiels sont insérés au dossier du conseil communautaire qui est transmis dans les délais légaux prévus à l'article L. 2121-12 du CGCT.

Concernant les ratios prévus à l'article R. 2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation. Leur communication au public s'effectue via cette dernière insertion puisque le présent rapport est mis en ligne sur le site internet de l'agglomération du Beauvaisis (1)

(1) <http://www.beauvaisis.fr>, rubrique « présentation / finances »

## SOMMAIRE

<b>AVANT PROPOS</b> .....	<b>4</b>
<b>CONSOLIDATION DES BUDGETS</b> .....	<b>8</b>
<b>I – LE BUDGET PRINCIPAL</b> .....	<b>9</b>
<b>A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	<b>9</b>
1 - <i>Les recettes de fonctionnement</i> .....	9
2 – <i>Les Dépenses de fonctionnement</i> .....	17
<b>B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>26</b>
1- <i>Les Ressources d'investissement</i> .....	26
2- <i>Les emplois d'investissement</i> .....	27
<b>REVISION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT</b> .....	<b>33</b>
<b>C- L'EQUILIBRE FINANCIER ET LES RATIOS</b> .....	<b>40</b>
<b>II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ERIGES EN BUDGET ANNEXE</b> .....	<b>43</b>
<b>A- LE BUDGET DECHETS</b> .....	<b>43</b>
1- <i>Les recettes</i> .....	43
2- <i>Les DEPENSES</i> .....	45
<b>B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE</b> .....	<b>46</b>
1 – <i>La zone du haut ville (les larris)</i> .....	46
2 – <i>La zone DE BEAUVAIS TILLE – NOVAPARC</i> .....	47
3 – <i>La zone d'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC</i> .....	47
4 – <i>La zone DE SAINT MATHURIN</i> .....	48
5 – <i>Les zones d'activites transferees</i> .....	48
<b>III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX</b> .....	<b>49</b>
<b>A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT</b> .....	<b>49</b>
1- <i>Les recettes</i> .....	49
2- <i>Les DEPENSES</i> .....	51
<b>B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)</b> .....	<b>52</b>
<b>C- LE BUDGET ANNEXE EAU POTABLE</b> .....	<b>53</b>
1. <i>Les recettes</i> .....	53
2. <i>Les dépenses</i> .....	54
<b>D- LE BUDGET ANNEXE MOBILITES TRANSPORTS</b> .....	<b>56</b>
1 – <i>Les recettes</i> .....	56
2 – <i>Les dépenses</i> .....	57
<b>E- LA STATION GAZ NATUREL POUR VEHICULES (GNV)</b> .....	<b>58</b>

# AVANT PROPOS

Malgré l'absence d'adoption d'un budget par le gouvernement et de loi de finances, l'agglomération a décidé de se doter d'un budget en 2025 à la fois offensif et ambitieux mais aussi prudent. Les seules mesures portées à notre connaissance sur la participation de nos collectivités au redressement des comptes publics ont été intégrées dans nos équilibres budgétaires et nécessitent donc que des efforts soient réalisés pour permettre de mener à bien les projets 2025 et de sanctuariser certaines actions.

Le budget 2025 soumis à votre vote a pour objectif de faire du Beauvaisis un territoire attractif, solidaire et protecteur envers ses communes, ses habitants et ses partenaires.

## Un territoire attractif

### ► Un développement économique en plein essor et tourné vers l'emploi : 12 M€

- La création de l'Agence pour l'emploi du Beauvaisis (APEB)
- Les investissements dans les ZAE pour l'implantation d'entreprises : 38 implantations sur Novaparc, Saint Mathurin, Crèvecœur avec plus de 4 000 emplois d'ici 8 ans
- La réalisation de travaux : Zac de Ther (310 k€), développement du numérique sur notre territoire et dans nos services publics pour plus de performances (309 k€), aide à l'immobilier d'entreprise (46 k€), investissements dans nos bâtiments économiques (100 k€ MSIH, StartLab...)
- Le soutien aux projets de nos partenaires économiques (650 k€) Isagri, Véris...

### ► Un enseignement supérieur de qualité pour notre jeunesse et nos entreprises : 1,3 M€

- Le soutien au développement d'UniLasalle : 850 k€
- Le développement du Campus connecté
- L'implantation de l'Ecole des Ponts Business School : 100 k€

► **Un territoire où il fait bon vivre :56 M €**

- Des équipements culturels et sportifs de qualité : 27,82 M€ avec le Théâtre du Beauvaisis labellisé Scène nationale, la médiathèque argentine, les 3 centres aquatiques et l'accès au bassin de Savignies (115 k€), les 3 gymnases communautaires.
- Un aménagement du territoire pensé et réfléchi avec un plan d'urbanisme intercommunal adopté à l'unanimité en décembre 2024, l'aménagement de la ZAC du Thérain, la rénovation urbaine...
- 16,32 M€ pour une mobilité facilitée avec un transport urbain peu cher (1€ par jour), une aide au co-voiturage, le développement d'une plate-forme multimodale pour synchroniser les différents modes de déplacements, la participation à la liaison ferroviaire Picardie Roissy
- Un soutien à l'offre médicale pour lutter contre les déserts médicaux 223 K€

► **Un territoire touristique riche : 1,24 M€**

- Le soutien à l'Office de Tourisme (410 k€)
- Les sentiers de randonnées et de trails (39 k€)
- L'aménagement de nouvelles aires de camping-cars à Milly sur Thérain et Auneuil (340 k€)
- L'aménagement de pontons pour le pratique de canoé sur le Thérain
- Les 800 ans de la cathédrale

## Un territoire solidaire et protecteur :

► **Pour ses communes**

- Une dotation de solidarité communautaire en hausse (790k€)
- Des fonds de concours pour soutenir l'investissement dans nos communes (665 k€) en hausse de 8%
- Le soutien à l'animation locale lors des différentes manifestations et la 2<sup>ème</sup> édition du SABO

► **Pour ses habitants**

- Les aides à la pierre : 1.59 M€
- Le redressement des co-propriétés fragiles pour une remise aux normes
- Le contrat local de santé

- L'aide aux familles avec la création du service AGIRES pour optimiser les consommations énergétiques, le défi famille pour l'équilibre alimentaire...

### ► Pour l'environnement

- Le développement des mobilités douces (liaison Allonne/Beauvais...)
- L'optimisation énergétique avec les investissements dans les bâtiments (860 k€)
- Une énergie de plus en plus décarbonée avec l'électricité 100% verte et le gaz 50% vert
- Les travaux sur les réseaux d'eaux
- La création d'une usine de traitement des pesticides à Beauvais
- Le lancement du réseau de chaleur
- Une gestion optimisée des déchets grâce aux formations aux gestes de tris et l'installation en 2025 de composteurs collectifs dans plusieurs de nos communes
- La mise en place, pour les agents de notre collectivité, de la prévoyance et la revalorisation du CIA.

Sur le plan financier, le budget consolidé<sup>1</sup> 2025 c'est 24.57% de nos dépenses consacrées à l'environnement, 18.4% aux communes, 12.6% à la culture, 11.13% aux transports, 8.3% à l'économie- commerce et tourisme, 7.88% à l'aménagement et l'habitat, 6.3% aux sports et 4.9% au remboursement de la dette.

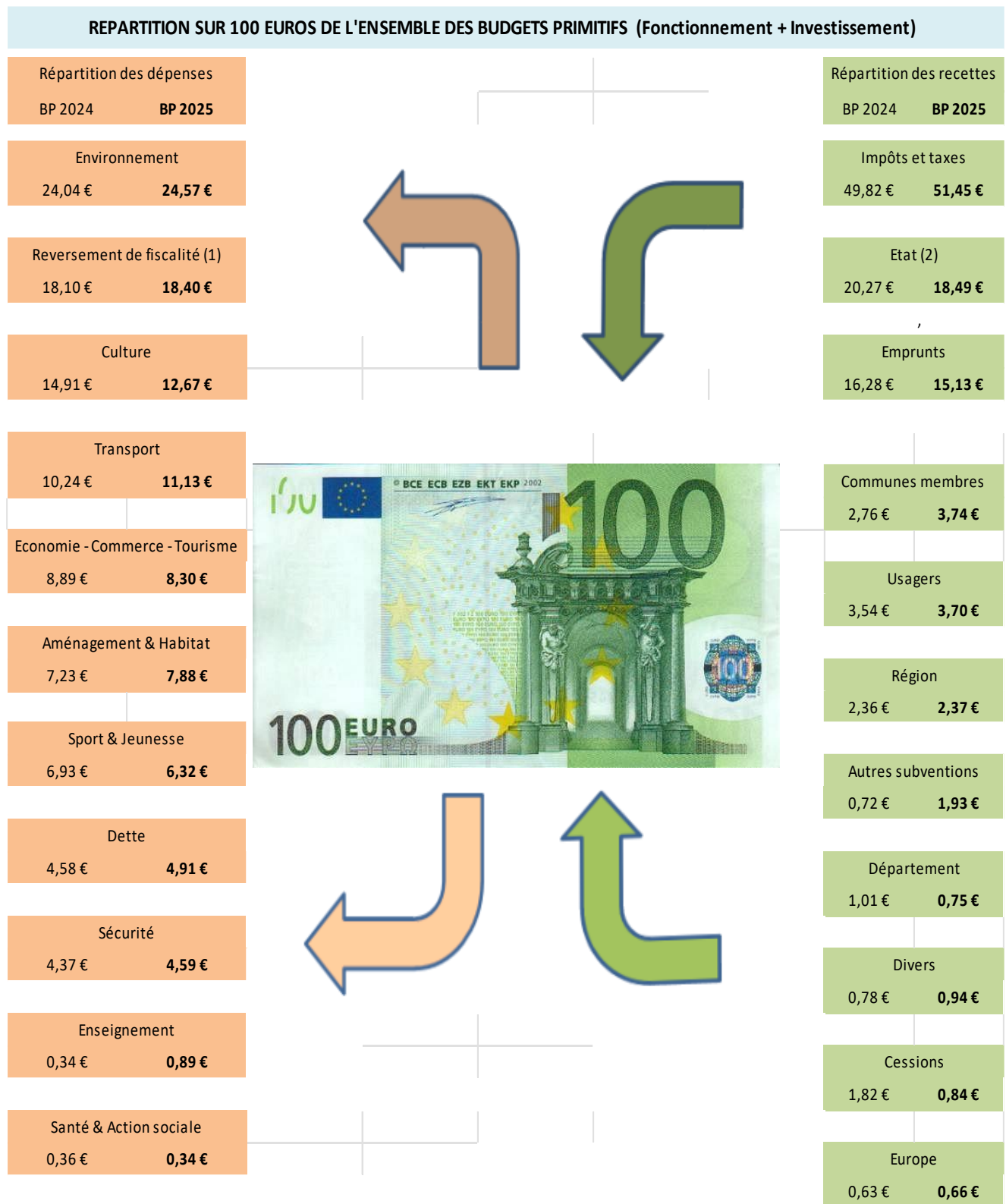
Ces dépenses sont financées à 51.4% par les impôts et taxes, 18.5% par l'Etat, 15% par l'emprunt, 5.7% par les subventions de nos partenaires publics, 3.7% par nos communes, 3.7% par nos usagers et 2% de recettes diverses.

A noter que le poids des politiques publiques dépend fortement des niveaux d'investissements. Ainsi, certaines politiques publiques n'appelant pas ou plus de travaux conséquents présentent un niveau de dépenses moindre.

---

<sup>1</sup> Budget consolidé : budget principal + budgets annexes toutes sections confondues (investissement + fonctionnement)

L'environnement



èçà

CONSOLIDATION DES BUDGETS

	Fonctionnement		Investissement		Total		
	2024	2025	2024	2025	2024	2025	VAR°
<b>TOTAL</b>	<b>123 224 362</b>	<b>124 664 376</b>	<b>57 072 099</b>	<b>52 184 233</b>	<b>180 296 461</b>	<b>176 848 609</b>	<b>-2%</b>
Budget Principal	78 698 879	82 306 724	29 510 172	27 669 257	108 209 051	109 975 981	2%
Déchets	13 349 905	14 211 784	793 305	799 750	14 143 210	15 011 534	6%
Haut Villé	591 800	10 010	295 900	10 000	887 700	20 010	-98%
Zone Beauvais-Tillé	4 009 866	3 136 351	3 703 230	2 473 089	7 713 096	5 609 440	-27%
Zone d'Activités Technologique	15 405	16 756	15 400	16 751	30 805	33 507	9%
Zac Saint Mathurin	3 654 000	694 000	1 827 000	347 000	5 481 000	1 041 000	-81%
ZA Transférées	200 000	40 000	100 000	20 000	300 000	60 000	-80%
Assainissement	7 262 903	8 049 169	11 167 412	12 701 057	18 430 315	20 750 226	13%
Eau potable	1 489 392	2 090 000	7 031 705	4 865 973	8 521 097	6 955 973	-18%
SPANC	79 944	116 844	5 000	-	84 944	116 844	38%
Transports	13 265 952	12 970 076	2 503 664	3 166 045	15 769 616	16 136 121	2%
GNV	606 316	1 022 662	119 311	115 311	725 627	1 137 973	57%



A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

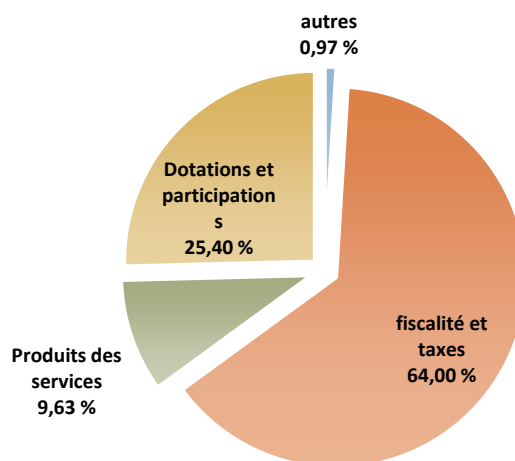
chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation
013	Atténuation de charges	44 500	70 000	138 500	97,86%
70	Produits des services	5 661 470	5 995 751	7 560 470	26,10%
73	Impôts et taxes	28 925 500	34 645 951	33 572 369	-3,10%
731	Fiscalité locale	17 924 150	15 591 224	16 698 686	7,10%
74	Dotations et participations	19 866 727	19 913 839	19 951 462	0,19%
75	Autres produits de gestion courante	221 058	491 916	624 237	26,90%
77	Produits spécifiques	265 000	14 000	0	-100,00%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	1 955 087	1 976 198	3 761 000	90,31%
	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>74 863 492</b>	<b>78 698 879</b>	<b>82 306 724</b>	<b>4,58%</b>

Les recettes de fonctionnement sont estimées en augmentation de 4.58% par rapport à 2024. Ce pourcentage tombe à 2,38% si on ne tient compte que des opérations réelles (hors chapitre 042)

Cette variation est liée à l'augmentation des recettes des impôts et taxes.

La structure des recettes réelles de fonctionnement en 2025 est la suivante :

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitres



---

## 1.1 CHAPITRES 73 ET 731 – IMPOTS ET TAXES : 50 271 055 € (+33 K€, +0.07%)

Ce chapitre est stable par rapport à 2024 (+33 k€) et représente 64 % des recettes réelles de fonctionnement.

Il comprend les éléments suivants :

- ▶ **Les contributions directes** : 13 120 694 € (+7.6% / BP 2024) se composent de la CFE (Contribution Foncière des Entreprises) à 84%, de la taxe sur le foncier bâti et non bâti à 11%, et de la taxe d'habitation sur les résidences hors résidences principales à 5%. La hausse de cette catégorie d'impôt par rapport à 2024 provient de l'augmentation de 1.8% des valeurs locatives cadastrales prévue pour 2024 au niveau national et appliquée aux bases prévisionnelles de 2024 pour la taxe foncière et la taxe d'habitation, et de 3% pour la CFE. Il faut aussi ajouter les corrections apportées en CCID pour 4 k€ et les rôles complémentaires qui seront émis au cours de l'année et évalués à 5 k€.
- ▶ **Les rôles supplémentaires des contributions directes** : 100 000€. Il s'agit des régularisations de fiscalité au titre des exercices antérieurs. L'évaluation de 2025 correspond au niveau encaissé en 2023.
- ▶ **La taxe d'habitation sur les résidences principales et la CVAE** (Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) : ces deux impôts ont été supprimés à la suite de deux réformes fiscales, et ont été remplacés par le versement d'une fraction de la TVA nationale.

La compensation versée évolue chaque année dans les mêmes proportions que celle du produit national de TVA de l'année en cours, soit une prévision de +2.9% en 2025. Cependant, le PLF 2025 proposé par le gouvernement Barnier proposait de geler l'évolution de la TVA pour 2025. La fraction de TVA pour 2025 sera identique au montant notifié en 2024, soit un total de 22 790 075€ décomposé de la manière suivante :

- **Compensation de la TH sur les résidences principales** : 14 240 299€ (-4% / BP 2024)
- **Compensation de la CVAE** : 8 549 776€ (-4.3% / BP 2024).

Il est à noter que les montants des fractions de TVA versés en 2024 sont inférieurs aux montants prévus au BP 2024. En effet, lors de la construction du BP 2024, l'évolution de la fraction de TVA nationale était annoncée dans le PLF 2024 à +4.5% et même +5.4% initialement. Or, la TVA nationale ne progressera que de 0.8% en 2024. Cet écart d'évaluation provient à la fois d'une TVA brute dont la croissance ne sera que de 1.8% alors qu'elle était attendue à +6% et de remboursements et dégrèvements plus importants que l'évolution envisagée (+4.2%).

- ▶ **La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM)** : 2 200 000€ (+12.8%/BP 2024). La prévision de 2025 se base sur une reconduction du montant notifié en 2024
- ▶ **L'imposition forfaitaire des entreprises de réseaux (IFER)** : 977 992 € (+4 % / BP 2024). L'estimation proposée sur 2025 prend en compte la notification de 2024 et le dynamisme des entreprises de réseaux.

Les impôts et taxes des ménages et entreprises sont évalués pour 2025 à 39,49M€ (dont 22.79 M € de fraction de TVA mise en place pour compenser les réformes fiscales), soit une hausse de 70 000 € par rapport au budget précédent. Les mesures budgétaires particulièrement drastiques du PLF 2025 ont été compensées par la dynamique des valeurs locatives de la TF et de la CFE qui permettent seulement de maintenir le même niveau de recettes fiscales. La croissance habituelle de ces recettes est gelée par l'obligation de contribuer au redressement des comptes publics.

A ces impôts directs, s'ajoutent d'autres ressources fiscales :

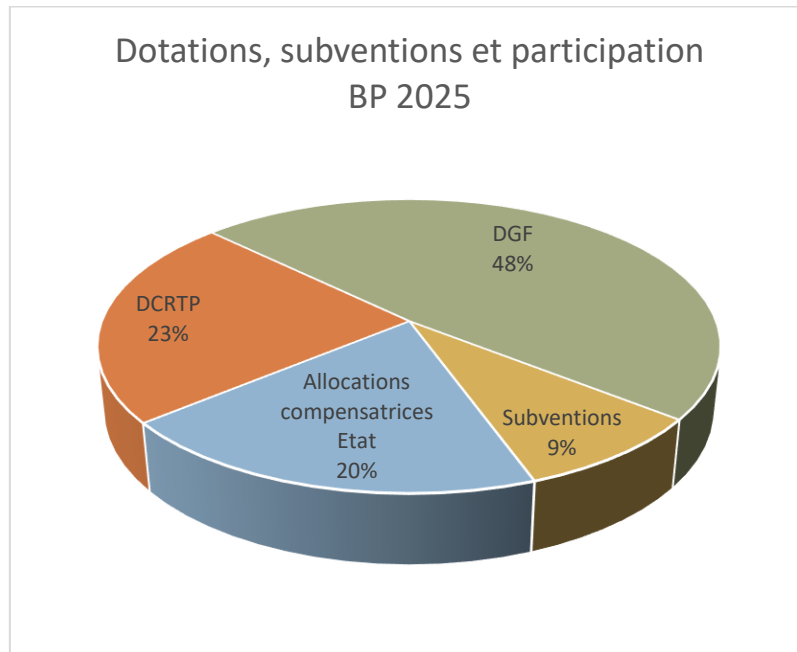
- ▶ **Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)** : 9 442 477 € stable depuis plusieurs années
- ▶ **Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)** : 1 053 000 € (-3% / BP 2024). La CAB est à la fois contributrice et bénéficiaire de cet impôt. Pour 2025, l'hypothèse se base sur la notification 2024 en baisse de 37 k€ par rapport à la prévision.
- ▶ **La fiscalité reversée** : 286 817€. Il s'agit des attributions de compensation correspondant aux versements des communes auprès de l'agglomération compte-tenu de l'évaluation des charges transférées. Ce montant correspond à celui de 2024 qui était minoré par la régularisation des charges ZAE transférées en 2018 (CLECT du 10/09/2018 actant de la prise en charge pour 50% par les nouvelles communes intégrant la CAB de la remise à niveau sur 5 ans des zones d'activité transférées). A compter de 2024, les communes ne supportent plus que l'entretien des ZAE, d'où la révision des attributions de compensation en conséquence.
- ▶ **La taxe de séjour** : 300 000 € (+11% / BP 2024). La taxe de séjour est encaissée par la CAB et intégralement reversée à l'OTAB. Elle concourt au financement des projets touristiques du territoire et fait donc l'objet d'une contrepartie en dépenses de fonctionnement (cf. chapitre 014 article 7398). Compte tenu des événements prévus en 2025 sur le territoire (800 ans de la cathédrale...), une hypothèse d'augmentation de +11% par rapport au BP 2024 a été retenue.

	2024	2025	Ecart	
CFE-TF et THRS (chap 731)	12 196 750	13 120 694	923 944	+ 914 K€ de TF et CFE dû à l'augmentation de 1.8% des valeurs locatives des bases d'imposition par rapport aux bases prévisionnelles 2024 et de 3% des bases de CFE + 4 k€ de régularisation demandés en CCID + 5 k€ de rôles complémentaires (rôles 2025 émis en complément et correspondant à la moyenne annuelle 2019-2023) CFE 2025 : 11 017 K€ TFet TH : 2 103 k€
Fractions de TVA (chap.73)	23 826 657	22 790 075	- 1 036 582	Montant 2025 = montant notifié en 2024 Evolution de la TVA nationale bien inférieure en 2024 aux prévisions du PLF 2024
<b>TOTAL contributions directes</b>	<b>36 023 407</b>	<b>35 910 769</b>	<b>- 112 638</b>	<b>-0,31%</b>
TASCOM (chap. 731)	1 950 000	2 200 000	250 000	Montant notifié 2024
IFER (chap. 731)	939 474	977 992	38 518	Montant notifié + dynamisme des entreprises de réseaux
Rôles supplémentaires (chap. 731)	235 000	100 000	- 135 000	Montant notifié 2024
Taxe de séjour (chap. 731)	270 000	300 000	30 000	800 ans de la cathédrale
<b>TOTAL Autres impôts économiques (chap. 731)</b>	<b>3 394 474</b>	<b>3 577 992</b>	<b>183 518</b>	<b>5,41%</b>
Attributions de compensation (chap 73)	286 817	286 817	-	Pas d'évolution
FNGIR (chap 73)	9 442 477	9 442 477	-	Montant figé dans le temps. Il correspond au dispositif de neutralisation des effets de la réforme de la taxe professionnelle de 2010
FPIC (chap 73)	1 090 000	1 053 000	- 37 000	Montant notifié 2024
<b>TOTAL IMPOTS ET TAXES</b>	<b>10 819 294</b>	<b>10 782 294</b>	<b>- 37 000</b>	<b>-0,34%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>50 237 175</b>	<b>50 271 055</b>	<b>33 880</b>	<b>0,07%</b>

## 1.2 CHAPITRE 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 19 951 462 € (+37 K€ ; +0.18%)

Ce chapitre budgétaire représente 25.4 % des recettes réelles de fonctionnement et demeure stable par rapport à 2024.

Il se structure ainsi :



### 1.2.1 - LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT COMMUNAUTAIRE (D.G.F.) – ARTICLES 74112XX (9 652 853 € : - 119 K€ ; -1.22%)

Cette dotation comporte deux parties, la dotation d'intercommunalité, elle-même composée d'une dotation de base et d'une dotation de péréquation, et la dotation de compensation composée d'une part « compensations part salaires » (CPS) et d'une part relative aux baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle intervenues entre 1998 et 2001 (DCTP).

L'hypothèse retenue pour 2025 est une diminution de 119 k€ par rapport à 2024 (-1.22%). En effet :

- ▶ La dotation d'intercommunalité devrait enregistrer une hausse de 189k€ / BP 2024 au regard de l'augmentation prévue dans la loi de Finances 2025 (+ 90 M€ au niveau national) mais aussi par l'intégration dans son calcul du revenu par habitant permettant à la CAB d'obtenir un montant de 1.7 M€ à terme. De fait, chaque année, la dotation doit augmenter de 10% jusqu'à atteindre ce plafond. Pour 2025, il est proposé une hausse de 10% par rapport au montant notifié 2024 qui lui-même était supérieur de 85 k€ par rapport aux prévisions.
- ▶ En revanche, la dotation de compensation baisse chaque année pour financer en partie la hausse de la dotation d'intercommunalité. Au niveau national, pour 2025, le montant de cette dotation est proposé à la baisse de 4.74%, ce qui se traduit par une baisse de 308 k€ par rapport au BP 2024.

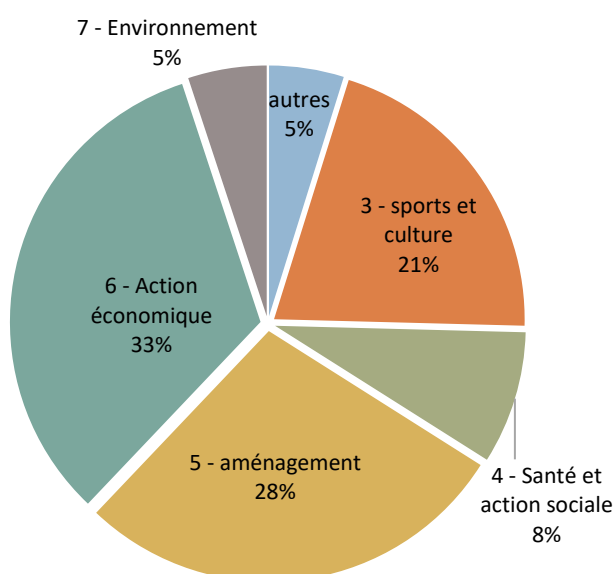
1.2.2 LES DOTATIONS COMPENSATRICES DE L'ETAT – ARTICLES 748312 A 74836 : 8 535 308€ : - 272 K€ ; - 3.3%)

Comme indiqué dans le paragraphe sur les impôts et taxes, ces dotations servent à compenser les réformes fiscales ainsi que les différentes mesures prises par l'Etat.

- ▶ Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : 4 633 141€. Cette dotation est une variable d'ajustement dont le gouvernement se sert pour réduire ses dépenses. Ainsi, selon le PLF 2025, cette dotation serait écrêtée de 6.44%, soit une perte de 322 k€ par rapport à 2024 pour la CAB
- ▶ Compensations réforme fiscale et plan de relance économique (baisse des bases de TF et CFE des entreprises industrielles) : 3 770 621 €. Il est proposé de prendre la moyenne de 2022 à 2024 et qui est quasiment identique au montant notifié de 2024
- ▶ Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP) : 13 000 €, reconduction à l'identique de 2024.
- ▶ Compensation au titre des exonérations de taxe foncière : 118 546 € (+33k€ par rapport à 2024 au regard du montant notifié en 2024).

1.2.3 LES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS – ARTICLES 747XX (1 763 301€ : -54 K€ ; -3%)

**Répartition 2025 des participations par domaines d'activités**



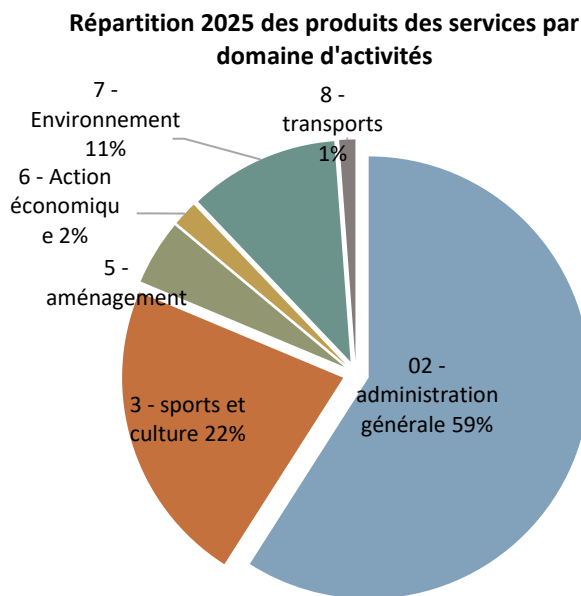
On peut relever les principaux éléments suivants :

- ▶ L'aménagement (fonction 5) : 496 000 € pour le financement des actions et surtout celles de l'habitat et des gens du voyage et du suivi animation. Les subventions sont prévues en augmentation de 33% (+123 000 €)
- ▶ L'action économique (fonction 6) avec 579 000 € pour financer les actions « permanentes » telles que les chantiers d'insertion ou le dispositif « proch'emploi » ainsi que l'économie circulaire. Elles enregistrent une augmentation de 111 k€ car de nouveaux projets sont financés (campus connecté, requalification de l'AFPA, fonds régional d'initiative territoriale pour le projet territoire d'industrie).
- ▶ Le sport et la culture (fonction 3) : 363 000 €. Il s'agit essentiellement du financement des actions culturelles (358 100 €) en diminution de 32% (- 170 000 €) sur le programme DEMOS
- ▶ La santé et l'action sociale (fonction 4 : 151 000 €) avec surtout le financement des relais d'assistante maternelles
- ▶ L'environnement (fonction 7) 89 000 € pour le financement de Natura 2000.

---

### 1.3 CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES (7 560 470 €)

Ce chapitre présente une augmentation de près de 26 % (1.564 M€).



- ▶ 6 328 620 € de ces recettes proviennent de divers remboursements de frais tels que ceux liés à la mutualisation des services entre la CAB, la ville de Beauvais, et l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (4.9 M€). Ces remboursements sont en hausse de 1.5 M€ (+32%) principalement du fait de :
  - La hausse des recettes de mutualisation : + 1.3 M€ (+36%) due à l'actualisation des périmètres et des critères de répartition des charges.
  - Les remboursements des frais du Théâtre Hors les murs par la Ville de Beauvais, pour 153 k€. La ville sera l'unique utilisateur de cet équipement
  - Les remboursements de frais de gestion des budgets annexes pour un total de 898 000 €, en augmentation de 64 k€ (+ 8%)
  
- ▶ 1 231 850 € proviennent des recettes « usagers », en hausse de 28 k€ (+2.3%) grâce à la fréquentation des équipements de l'agglomération avec notamment :
  - 911 000 € pour les recettes des équipements aquatiques (Aquaspace, piscine Trubert et la piscine Bellier) en hausse de 122 k€ par rapport à 2024 (+14.7%) ;
  - 174 000 € pour les inscriptions aux équipements culturels ;
  - 25 000€ pour les prestations de la plateforme multiservices
  - 20 000 € pour les redevances d'occupation des gens du voyage

---

#### 1.4 CHAPITRE 75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (624 237 €)

Ce chapitre présente une augmentation de 128 321 € provenant de

- ▶ +45 k€ sur les revenus des immeubles : + 18 k€ pour Start Lab et + 22 k€ pour la MSIH
- ▶ + 83 k€ de variation sur les autres revenus de gestion courante. En 2024, le budget prévoyait l'encaissement d'une prime CEE du fait des économies d'énergie réalisées avec le CPE. Cette prime n'est versée qu'une seule fois. En 2025, le budget prévoit l'encaissement d'une recette versée par la Ville de 327 k€ correspondant à l'indemnisation perçue en 2024 par la Ville dans le litige qui l'opposait à certaines entreprises ayant réalisé le 1<sup>er</sup> réseau de chaleur en contrepartie de la prise en charge par la Ville des travaux de réparations. Le réseau de chaleur ayant été transféré à la CAB, cette somme doit être reversée à la CAB qui effectuera les travaux en question.

---

#### 1.5 CHAPITRE 013 – ATTENUATION DE CHARGES (138 500 €)

Il s'agit principalement des remboursements sur rémunération du personnel qui présentent une réalisation aléatoire d'une année sur l'autre. Nous la prévoyons en augmentation de 68 500 € compte tenu des réalisés des années passées.



## 1.6 CHAPITRE 042 – OPERATIONS D’ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (3 761 000 €)

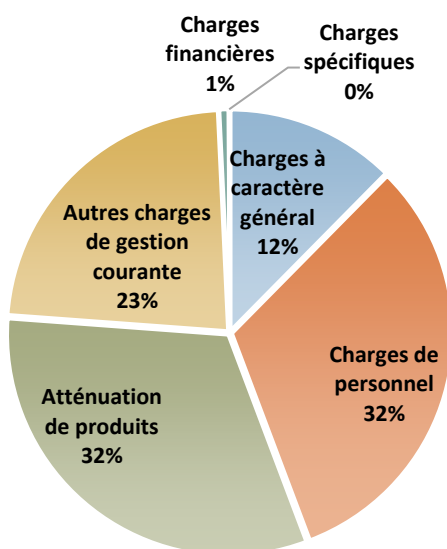
Ce chapitre retrace les opérations de reprises de subventions d’investissement liées au financement des équipements dits « transférables » ainsi que la neutralisation des amortissements des subventions d’équipement.

### 2 – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	9 672 923	9 909 783	9 075 625	-8,42%
012	Charges de personnel	19 153 781	20 718 538	23 325 748	12,58%
014	Atténuation de produits	23 102 001	23 337 796	23 361 715	0,10%
65	Autres charges de gestion courante	14 486 863	15 128 711	16 895 829	11,68%
66	Charges financières	440 700	621 096	494 450	-91,68%
67	Charges spécifiques	900	16 100	51 700	-
023	Virement à la section d’investissement	2 918 664	3 798 693	3 101 657	-18,35%
042	Opérat° ordre transfert entre sections	5 087 660	5 168 162	6 000 000	16,10%
	<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>74 863 492</b>	<b>78 698 879</b>	<b>82 306 724</b>	<b>4,58%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 4.58% par rapport à 2024. L’augmentation passe à 5% si nous ne tenons compte que des dépenses réelles.

### 2.1 PRESENTATION PAR NATURE

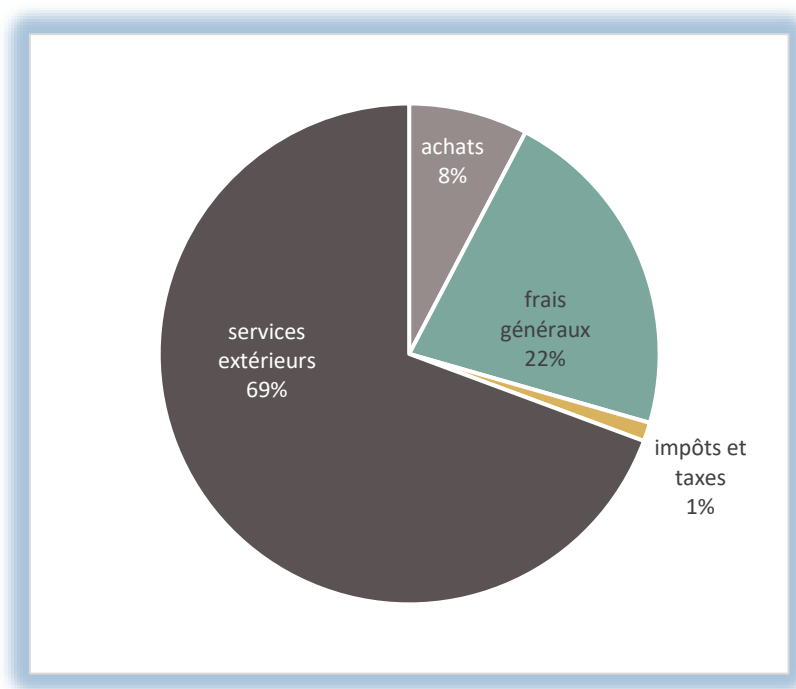


2.1. CHAPITRE 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL : 9 075 625 € (- 834 158 €)

Ce chapitre totalise 12 % des dépenses réelles de fonctionnement et présente une diminution de 8%, évolution à nuancer.

Les fluides (art 6061x ) représentent 22 % des dépenses de ce chapitre avec 2 M€, soit une diminution de 22% (- 561 000 €) par rapport au BP 2024. C'est une opération purement comptable qui permet cette évolution. Nous passons les fluides en autorisation d'engagement en 2025. Il s'agit de la même procédure que celle des autorisations de programme. L'année 2025 sera une année de transition sans rattachement de fin d'année. Les consommations du dernier trimestre 2025 ne seront pas rattachées et seront comptabilisées en 2026 puis les crédits seront ensuite prévus sur 12 mois et non sur une année civile. Cependant, il convient de noter que le Contrat de Performance Energétique (CPE) a permis de passer à 80% en LED. Par ailleurs, 100% de l'électricité achetée est verte et la proportion passe à 50% pour le gaz.

Hors fluides, ce chapitre est en diminution de 273 k€ soit près de 4%. La répartition est la suivante :



- Les dépenses de services extérieurs (61xx) avec un total de 4,9 M€, représentent 69% des charges à caractère général, et sont en diminution de 2% par rapport à 2024 (- 91 500 €). On note en particulier que :

- Avec 1,85 M€, l'entretien et la maintenance de nos équipements (art 615xx) est la plus grosse part de ces dépenses et enregistrent une augmentation de 3% par rapport à 2024 (-50 174 €) expliquée en partie par l'entretien et la maintenance du nouveau théâtre.
  - Les prestations de services (articles 611) atteignent près de 2 M€ également en diminution de 3% (- 69 000 €). Les deux plus importantes prestations sont celles de la gestion des aires des gens du voyage (255 000 €) et du suivi/animation pour l'habitat (300 000 €).
  - Les frais d'études (617) sont prévus pour un montant de 449 000 € et une augmentation de 3 600 € avec notamment :
    - ✓ L'inscription des études réalisées dans le cadre de l'habitat (POPAC par exemple) pour 164 550 €, montant identique à 2024
    - ✓ Diverses études liées à notre compétence économique pour un montant de 100 000 € (projet AFPA, territoire d'industrie, ...)
    - ✓ Une étude de circulation prévue à l'échelle du territoire pour 88 000 €. Cette étude était déjà prévue en 2024 mais n'a pas pu être réalisée.
    - ✓ 50 000 € pour des études d'extension de zones sur les communes
  - Les frais de location atteignent 214 000 € en diminution de 46% soit – 181 000 €. Ce montant correspond au loyer du campus d'avenir prévu en 2024 et finalement non consommé ; le campus étant hébergé au Startlab.
  - Afin de permettre la maîtrise des nouveaux outils informatiques (Microsoft) de la collectivité et de favoriser la montée en compétence de nos agents, 140 000 € sont proposés pour la formation de nos agents, en augmentation de 63 000 € (+ 82%).
- ▶ Les frais généraux représentent 22% des charges générales et sont en augmentation de 3% (+ 46 000€) avec un total de 1,5M€. Ils englobent les frais de ménage, gardiennage, affranchissement, télécommunication, assurance, communication.
- ▶ L'achat de fournitures hors fluides (606xx) diminue de plus de 221 000 € pour un total de 558 000€ et s'explique principalement :
- Par l'inscription en 2024 de 160 000 € pour des acquisitions de fournitures pour l'organisation du salon de l'agriculture de juin 2024. Ces dépenses ont été transférée sur la nature 6233 (foires et expositions).
  - Par la diminution de 60 000 € de l'achat de combustible et de carburants compte tenu du réalisé 2024.
- ▶ Les impôts et taxes représentent à peine 1% des dépenses (87 000 €). Il s'agit surtout de la taxe foncière payée sur certains biens immobiliers de la collectivité.

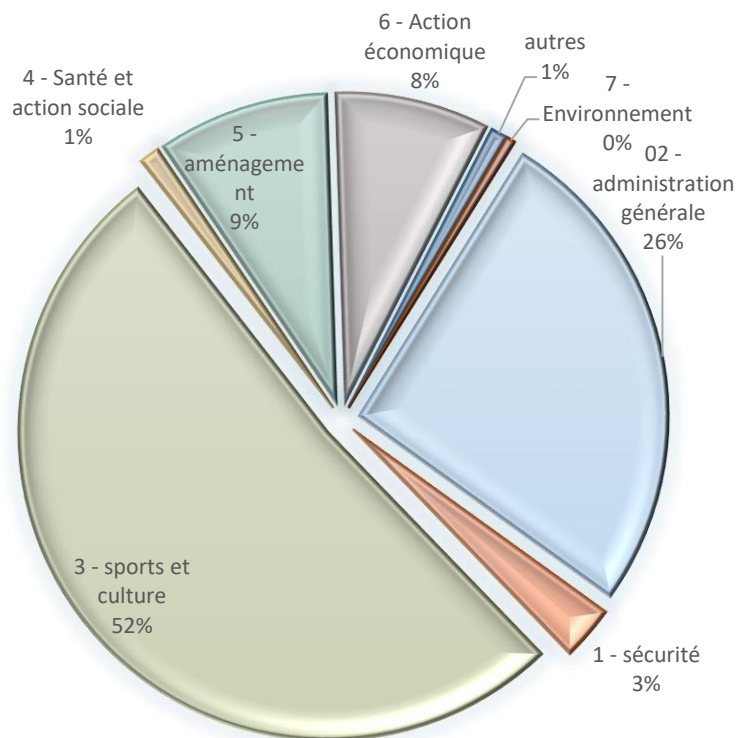
Ce chapitre représente 32 % des dépenses réelles de fonctionnement. La variation avec les crédits votés en 2024 est de 8.47%.

Cette variation s'explique par les éléments suivants :

- ▶ **Eléments exogènes : + 317 K€**
  - L'augmentation de 3 points des cotisations de CNRACL (230 k€)
  - L'augmentation des différents taux de cotisation (URSSAF Maladie de 1 point, assurance statutaire, médecine professionnelle...)
  - Des expertises médicales
  - Des baisses du fonds national de compensation du supplément familial et des remboursements de salaires à des tiers
- ▶ **Eléments endogènes : +1.331 M€**
  - La mise en place de la prévoyance
  - Les avancements de grades et promotions
  - La revalorisation du CIA
  - Les mouvements de personnel
- ▶ **Mutualisation : + 959 K€** dus à l'actualisation de la convention de mutualisation de 2021 qui tient compte des modifications de périmètres des services. Les dépenses liées à la mutualisation correspondent au remboursement par la CAB de la mise à disposition d'agents d'autres collectivités intervenant pour le compte de l'agglomération. Elles s'élèvent à 2.738 M€. Inversement, la CAB perçoit des recettes pour la mise à disposition de son personnel à d'autres entités publiques dans le cadre de cette convention (Ville, OTAB, ...). Elles s'établissent à 4,90 M€ et sont-elles en hausse de 1 ,3 M€. Ainsi, la recette nette de la mutualisation pour la CAB est de 2,17 M€.

La présentation par domaine d'activités des charges de personnel qui suit permet de mesurer l'importance des effectifs affectés à chaque secteur d'intervention de la CAB, corrections faites des recettes de mise à disposition (4 752 000 €).

## Dépenses de personnel 2025- répartition corrigée des recettes de mutualisation



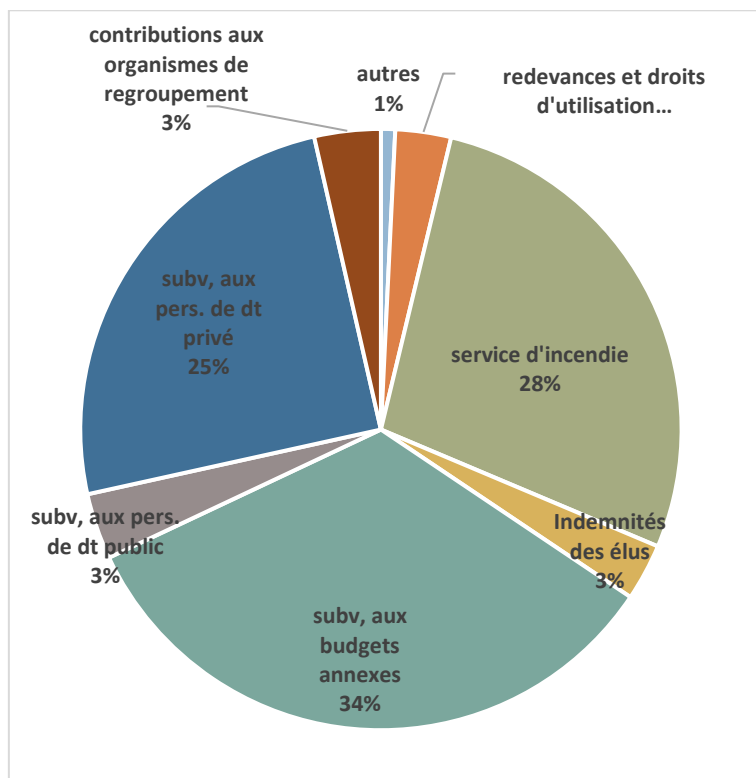
- ▶ Culture et sports : conservatoire de musique, médiathèques, école d'arts, maladrerie et théâtre, direction et personnel d'entretien mutualisés, piscines Aquaspace, J. Trubert, Bellier et les gymnases.
- ▶ Services généraux : direction générale, DRH, informatique, finances, administration générale et autres services ressources. Tous ces services sont mutualisés avec la ville de Beauvais ;
- ▶ Aménagement : Aménagement, urbanisme, espaces verts, politique de la ville
- ▶ Économie : Economie, chantiers insertion, commerce, tourisme.

Les atténuations de produits représentent 32 % des dépenses réelles de fonctionnement et couvrent :

- ▶ Les attributions de compensation positives pour 20 656 391€, en baisse de 990 905 €. Cette variation provient essentiellement du transfert de la piscine Bellier pour 980 k€ correspondant au coût de fonctionnement, net des recettes, pour 2025 mais également pour les 6 mois de l'année 2024 (rappel : transfert au 01/07/2024). Le coût annuel du service public accueilli au sein de cet équipement aquatique est évalué à 736 k€ et le coût de construction qui, lui, ouvre droit au versement d'une attribution de compensation par la Ville au profit de la CAB est constaté en investissement et s'élève à 75 k€ par an. Comme pour le fonctionnement, en 2025, la CAB percevra les recettes d'investissement correspondant à l'AC pour les 6 mois de 2024 et l'AC pour l'année 2025 (cf partie investissement de ce rapport).
- ▶ Le prélèvement sur les recettes ou également appelé le fonds de réserve mis en place par le PLF d'octobre 2025 et correspondant à 2% des recettes réelles de fonctionnement pour 974 k€
- ▶ La dotation de solidarité communautaire s'établit à 781 824 €, soit une augmentation de 22 k€ en raison de l'actualisation de ce montant
- ▶ Le fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales (FPIC) : 400 000 € en diminution de 200 000 €. Cette variation est évaluée compte tenu des notifications reçues en 2024. Pour rappel, le niveau de cette dépense dépend des ratios financiers de tous les ensembles intercommunaux au niveau national.
- ▶ Le reversement pour un montant de 300 000 € de la taxe de séjour à l'office de tourisme de l'agglomération du Beauvaisis.
- ▶ Le reversement d'une partie des fractions de TVA perçues en 2023 au titre de la suppression de la TH et de la CVAE. Pour rappel, l'Etat verse par 12ème les fractions de TVA et s'appuie sur des niveaux prévisionnels d'évolution de la TVA nationale. Initialement, pour 2023, il était annoncé une TVA à + 5.10%, révisée à 3.7% dans le PLF 2024 contre une évolution réelle à 2.8%, obligeant ainsi l'Etat à régulariser les sommes versées. C'est donc un montant de 199 k€ qui sera réclamé à la CAB en 2025 au titre de 2023 sur un total de 22 797 323€, soit 0.87% des fractions de TVA perçues.

## 2.4 CHAPITRE 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : 16 895 829 €

Ce chapitre totalise 23 % des dépenses réelles de fonctionnement, dépenses en augmentation de 11,68% par rapport à 2024.



**Les subventions aux budgets annexes** couvrent la plus grosse part de ce chapitre avec 5 674 152 € :

- ▶ La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe transports pour 268 222 € est en diminution de 75%. Le montant proposé est plus conforme aux montants généralement modifiés au BS et constatés aux comptes administratifs. Ainsi, en 2024, le montant de la subvention a-t-il été porté à 184 392 € compte tenu des résultats constatés au compte administratif 2023 du budget annexe.
- ▶ La subvention prévisionnelle d'équilibre versée au budget annexe déchets est proposée pour un montant de 5,4 M€ en augmentation de 7% (cf partie sur les budgets annexes).

Ces subventions sont susceptibles d'être modifiées à la suite de la reprise des résultats 2024.

**La contribution au service incendie des communes de la CAB représente 28% de ce chapitre (article 6553 avec 4 662 000 €), en augmentation de 2%.**

**Les subventions aux personnes de droit privé couvrent 25 % du chapitre et totalisent 4,2 M€.** Elles sont constatées en augmentation de 43 % (+ 1 274 000 €)

Le détail des subventions attribuées est produit en annexe de la maquette officielle. L'augmentation de cette charge est due à :

- ▶ L'inscription de 850 000 € pour l'institut UniLaSalle, autrefois versés en section d'investissement, conformément à la convention approuvée par le conseil communautaire du 10 octobre dernier.
- ▶ 100 000 € pour une subvention au pôle territorial de coopération économique (PTCE) dans le cadre de l'économie sociale et solidaire. Les PTCE sont un ensemble d'acteurs de terrain autour d'un projet économique commun pour favoriser le développement territorial local.
- ▶ La subvention à l'école des ponts pour 100 000 €
- ▶ L'augmentation de 115 000 € de notre participation au CGTB
- ▶ L'augmentation de 101 000 € des subventions pour la prévention /sécurité

**Les subventions aux autres organismes publics (600 000 €),** dont 68 % correspondent à la subvention attribuée à l'office de tourisme de l'agglomération de Beauvais (410 k€). Ces subventions sont en augmentation de 33% (+ 150 000 €) correspondant à la prise en charge, par l'agglomération, de la participation des communes au Bassin de Savignies

**Les contributions aux organismes de regroupement (3 % du chapitre : 603 000 €)** regroupent les cotisations au Syndicat intercommunaux (SCOT, PETR, syndicats de gestion des eaux, SMABT)

**Les redevances et droits d'accès couvrent 3 % du chapitre avec 506 000 € et une forte augmentation de 222%** pour bénéficier des accès aux outils informatique et notamment Microsoft 365.

---

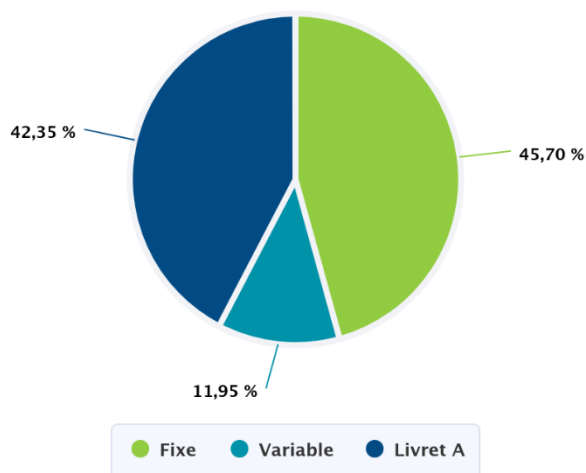
## 2.5 LES AUTRES CHAPITRES BUDGETAIRES DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

2.1.5.2 - CHAPITRE 66 - CHARGES FINANCIERES : ARTICLES 66111, 66112 ET 6615 : 494 450 €

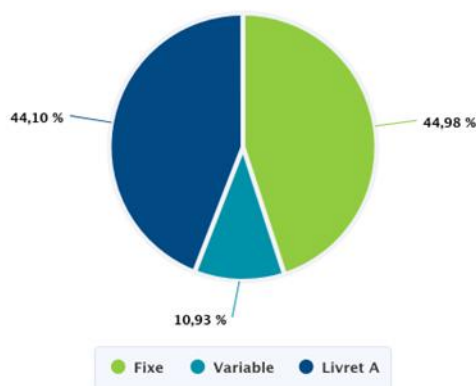
Les charges financières représentent une très faible part des dépenses réelles de fonctionnement (0,68 %). Les intérêts de la dette s'élèvent à 494 450 €, prévus en baisse de 20% par rapport à 2024, aucun emprunt n'ayant été souscrit en 2024.

Le taux moyen au 01/01/2025 est de 2,46%. Il provient d'une structure de la dette constituée à 46% de taux fixes et 54% de taux variables (dont 42% indexés sur Livret A).





Au 31/12/2025, sur la base des anticipations de marché connues à ce jour et en l'absence de nouveaux emprunts durant l'exercice, le taux moyen s'établira à 1,84%. La structure par type de taux sera globalement constante (45% taux fixes et 55% taux variables (dont 44% sur Livret A)).



#### 2.1.5.3 - CHAPITRE 67 – CHARGES SPECIFIQUES : 51 700 €

Il s'agit d'une enveloppe prévisionnelle pour les annulations de recettes sur exercices antérieurs.

#### 2.15.3 - CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS ET CHAPITRE 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ces chapitres correspondent aux

- ▶ Dotations aux amortissements pour un montant prévisionnel de 6 000 000€ (chapitre 042)
- ▶ Virement à la section d'investissement de 3 101 657 € (chapitre 023), il était de 3 798 693 € en 2024.

## B - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1- LES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT

chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation
13	Subventions d'investissement	5 844 764	9 170 357	5 426 074	-40,83%
16	Emprunts et dettes assimilées	10 710 339	8 372 960	9 631 526	15,03%
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 000 000	2 000 000	2 500 000	25,00%
45	Opérations pour compte de tiers	500 000	500 000	500 000	0,00%
024	Produits des cessions d'immobilisations	226 382	0	10 000	-
021	Virement de la sect° de fonctionnement	2 918 664	3 798 693	3 101 657	-18,35%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	5 087 660	5 168 162	6 000 000	16,10%
041	Opérations patrimoniales	34 270	500 000	500 000	0,00%
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>27 322 079</b>	<b>29 510 172</b>	<b>27 669 257</b>	<b>-6,24%</b>

#### 1.1 CHAPITRE 13 – SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT (5 426 074 €)

Ces crédits correspondent aux subventions d'équipement attendues sur les opérations d'investissement engagées et sont constitués principalement de deux opérations :

- ▶ Opération 202206 / **Travaux ZAC de Ther : 1,9 M€** qui correspondent au solde des subventions octroyées.
- ▶ Opération 201403 / **Théâtre : 2,38 M€** compte tenu des subventions à percevoir sur les dépenses réalisées

A ces subventions, s'ajoute également l'attribution de compensation versée par la Ville pour le transfert de la piscine Bellier et correspondant au coût de construction soit 75 k€ par an (le coût du fonctionnement du service à quant à lui était comptabilisé en fonctionnement et vient diminuer le montant des AC versées par la CAB à la Ville (cf chapitre 014)). En 2025, la CAB va percevoir l'AC pour 2025 et la régularisation pour les 6 mois de 2024 (transfert opéré à la CAB le 01/07/2024), soit un total de 112 k€.

#### 1.2 CHAPITRE 16 – EMPRUNTS – 9 632 526 €

L'emprunt d'équilibre de **9 611 526 €** correspond au besoin de financement des investissements inscrits au budget primitif 2024 et est en augmentation de 15% par rapport à l'inscription des BP 2024.

Les autres recettes de ce chapitre sont celles provenant des cautions perçues et remboursées pour la location des emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage ainsi que les locations des bureaux au sein de startlab.

---

### 1.3 CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVE – 2 500 000 €

Il correspond à l'estimation du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) sur les investissements réalisés.

---

### 1.4 LES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS - CHAPITRES 45

Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte de l'Etat dans le cadre de notre délégation d'aide à la pierre. Ainsi, l'agglomération reverse-t-elle les subventions de l'Etat aux particuliers. Cette opération est, de fait, équilibrée en dépense et recettes et prévue pour 500 000 €.

---

### 1.5 LES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 021, 040 ET 041 – 9 601 657 €

Elles correspondent aux montants inscrits en dépenses au titre du prélèvement en provenance de la section de fonctionnement et des dotations aux amortissements de l'exercice.

---

## 2- LES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT

chap	Libellé	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Variation
20 à 23	Total des opérations d'équipement	22 601 722	24 280 642	20 793 155	-14,36%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 231 000	2 207 332	2 115 102	-4,18%
45	Opérations pour compte de tiers	500 000	500 000	500 000	0,00%
26	Participation	0	2 100		-100,00%
27	Autres immobilisations financières	0	43 900		-100,00%
040	Opérat° ordre transfert entre sections	1 955 087	1 976 198	3 761 000	90,31%
041	Opérations patrimoniales	34 270	500 000	500 000	0,00%
	<b>Total des opérations d'équipement</b>	<b>27 322 079</b>	<b>29 510 172</b>	<b>27 669 257</b>	<b>-6,24%</b>

---

### 2.1 L'EMPRUNT - CHAPITRE 16

Ce chapitre intègre les échéances de remboursement en capital des emprunts, estimées à 2 095 102 € (-3% / BP 2024).

La CAB n'a pas levé de nouvel emprunt en 2024.

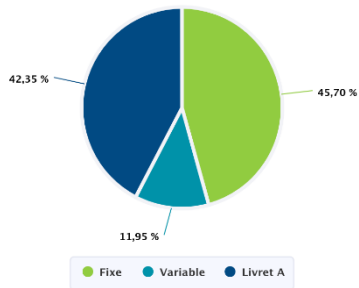
Situation du seul budget principal au 01/01/2025 (hors budgets de zones et budgets annexes) :

Capital restant dû (CRD) 22 612 583 €	Taux moyen (E/Ex Annuel) 2,46 %	Durée de vie résiduelle 13 ans et 1 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 8 mois	Nombre de lignes 15
--	------------------------------------	---	---	------------------------

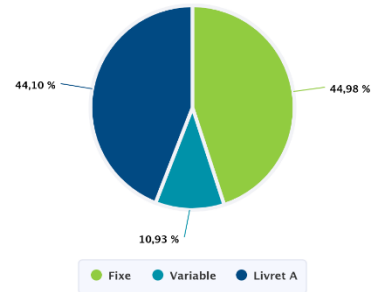
Projection au 31/12/2025 (hors budgets de zones et budgets annexes) :

Capital restant dû (CRD) 20 511 132 €	Taux moyen (E/Ex Annuel) 1,84 %	Durée de vie résiduelle 12 ans et 4 mois	Durée de vie moyenne 6 ans et 4 mois	Nombre de lignes 14
--	------------------------------------	---	---	------------------------

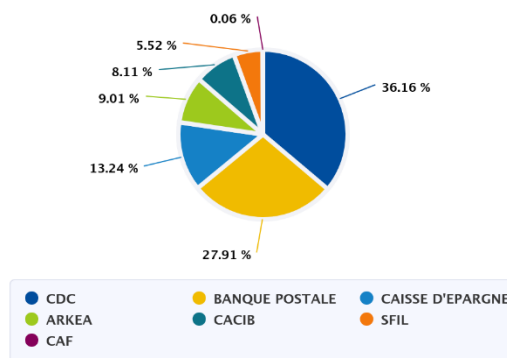
Répartition encours au 01/01/2025



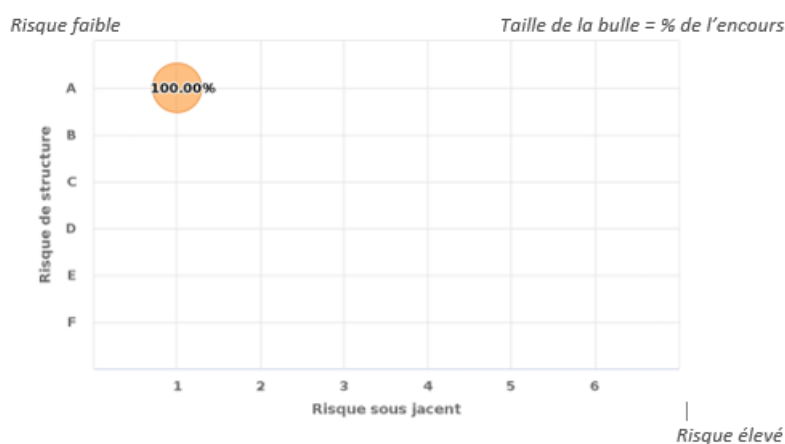
Projection encours au 31/12/2025



Répartition par financeur au 01/01/2025 :



La dette de la CAB est composée à 100% de taux non structurés et sans risque (indice 1A selon la norme Gissler) :



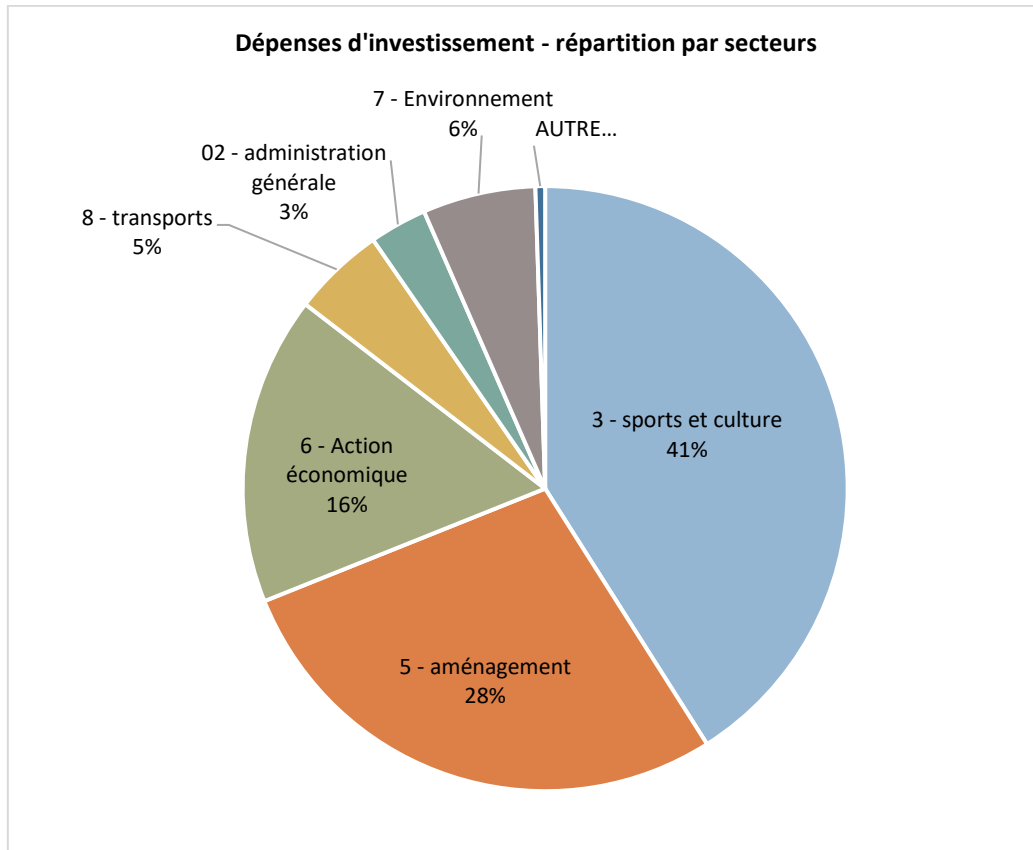
La capacité de désendettement s'établit à 5.49 années pour 2025. Il convient de rappeler que cet indicateur financier est à calculer à partir des comptes administratifs et dépend des taux d'exécution.

A noter par ailleurs l'inscription de 20 000€ de remboursements de cautions à ce chapitre.

## 2.2 OPERATIONS D'EQUIPEMENT ET SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES : 24 280 642 €

Il est rappelé que la section investissement du budget principal de l'agglomération est votée par opération et non par chapitre budgétaire. Cela permet de globaliser les dépenses sur un équipement, un domaine ou un projet important.

La répartition par domaine d'intervention de cette programmation annuelle est la suivante :



► Comme pour la section de fonctionnement, les sports et la culture présentent le premier poste de dépenses avec 8,5 M€ de dépenses :

- Opération 201403 – **Nouveau projet théâtre** : 3 200 000 € pour honorer les dernière factures ;
- Opération 201527 – **Programme de rénovation urbaine** : 2 219 000 € pour les travaux de la médiathèque Argentine dans le cadre du NPNRU
- Opération 202102 – **Equipements culturels** : 905 000 € pour les travaux et l'équipement de nos établissements culturels
- Opération 202105 – **Gymnases** : 783 500 € pour les travaux et les équipements et notamment l'aménagement du parking du gymnase de Tillé ainsi que le sol de l'équipement.

► **L'aménagement : 5,8 M €** avec notamment :

- Opération 201527 – **Programme de rénovation urbaine** : 1 962 000 € ;
- Opération 201606 – **Aides à l'habitat** avec 1 590 000 € pour le financement des aides à la pierre de l'agglomération.
- Opération sous concession 201602 : « **ZAC Vallée du Thérain** », pour un montant de **540 000 €**. Ce projet de zone a été concédé à un aménageur (la SAO). Le montant correspond à la participation de l'agglomération versée au concessionnaire au titre de la réalisation des équipements publics ;
- Opération 201507 – **Fonds de développement communautaire** : 450 000 €.
- Opération 202003 : **PLUI** : 481 500 € ;
- Opération 202405 – **Liaison Picardie Roissy** : 315 060 € ;

► **L'action économique et le tourisme : 3 431 000 €** répartis sur les principales opérations suivantes :

- Opération 202126 – **Extension du siège de l'Agglo** : 1 170 000 € pour les travaux de l'APEB (Agence Pour l'Emploi du Beauvaisis)
- **Les travaux sur les zones d'activités économiques : 538 000 €**
  - Opérations 202206 – **Requalification ZAC de Ther** : 310 000 € pour permettre le paiement des travaux réalisés en 2024 et éventuellement de nouveaux travaux
  - Opération 202121 – **ZAE** : 228 000 € ;
- Opération 202203 – **Optimisation – chauffage – ventilation – climatisation** - Les travaux d'optimisation énergétique sur Startlab : **482 140 €**
- **Les subventions d'investissement sur les projets de nos partenaires : 650 000 €**
  - Opération 202404 – ISAGRI : 300 000 € qui s'implantera sur Novaparc et devrait créer 1000 emplois nouveaux
  - Opération 202406 – VERIS : 350 000 € pour l'alimentation d'une chaudière en bio masse et en Csr afin de décarboner les fours du fabricant placo Etex
- Opération 202201 : **Activités de pleine nature**, 379 500 € inscrits pour les travaux sur les aires de camping-car et les sentiers de randonnées.

- ▶ **L'environnement** : 1 255 750 € avec notamment :
  - Opération 202401 – **Réseau de chaleur** pour 408 000 € ;
  - Opérations 202110 : Les **eaux pluviales** : travaux : 400 000 € ;
  - La subvention d'équilibre au **budget annexe déchets** pour 399 750 €.
  
- ▶ **Les transports** : 1 026 000 € avec :
  - 826 045 € versés au **budget annexe transports** pour équilibrer sa section d'investissement
  - Opération 202111 : 200 000 € pour le **fonds de concours voirie**
  
- ▶ **Les services généraux** : **639 150 €** avec essentiellement :
  - Opération 202117 : **développement numérique** : 285 000 € affectés pour le renouvellement et le développement informatique et numérique de l'ensemble de la collectivité (informatiques, téléphonie, réseaux, logistique) ;
  - Opération 202101 : 95 000 € alloués pour des travaux au **siège de l'agglomération**
  - 180 000 € sont inscrits dans l'opération 202123 « **divers investissements** » pour d'éventuels travaux que nous ne pouvons flécher sur des opérations spécifiques

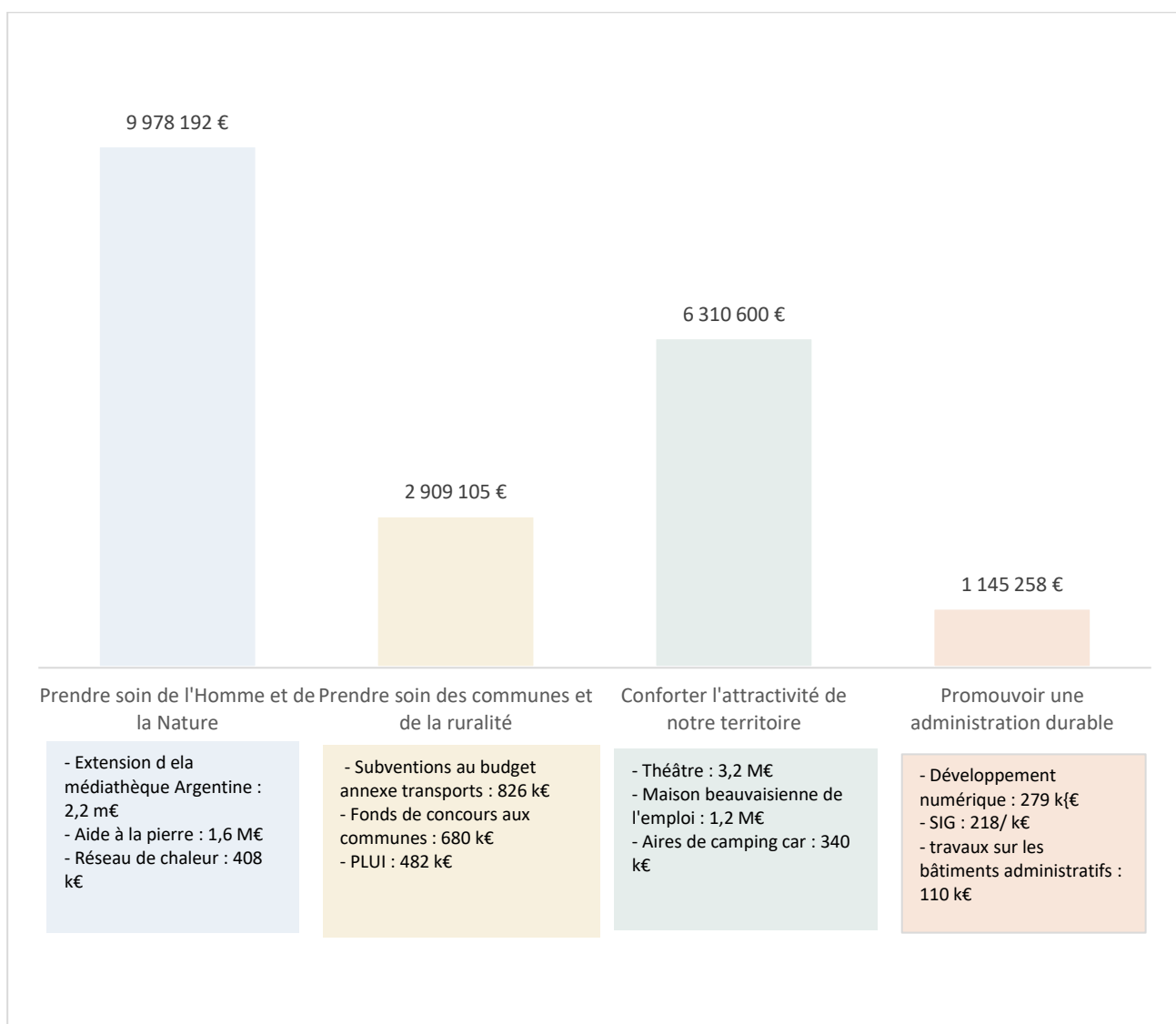
## Situation des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP)

Le tableau ci-dessous rappelle la situation actuelle des AP/CP et est conforme au projet de délibération présenté au cours de cette même séance du conseil communautaire pour la mise à jour des AP/CP :

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2024	2025	Restes à financer
Nouveau projet théâtre	35 700 000	31 750 832	3 200 000	749 168
Fonds de développement communautaire 2015-2021	1 989 767	1 936 775	0	52 992
Fonds de développement communautaire 2021-2026	2 238 000	792 214	465 000	980 786
Programmes de rénovation urbaine	9 800 000	4 570 605	4 180 972	1 048 423
Concession d'aménagement ZAC vallée du Thérain	4 965 651	3 915 000	540 000	510 651
Aides à l'habitat (2021-2026)	8 538 290	5 013 267	1 590 000	1 935 023
Pole d'échange multimodal	4 662 400	354 800	200 000	4 107 600
PLUi	1 355 000	638 049	392 500	324 451
Innovation agricole	700 000	547 388	0	152 612
Schéma directeur eaux pluviales	450 000	316 694	0	133 306
Eaux pluviales programme pluriannuel 2021-2026	6 000 000	853 401	400 000	4 746 599
Voirie fonds de concours 2021-2026	1 200 000	550 565	200 000	449 435
SIG	918 512	461 491	218 258	238 763
Immobilier d'entreprises	645 000	230 000	46 000	369 000
Zones d'activités économiques	8 000 000	2 220 701	228 000	5 551 299
Equipements de santé	400 000	271 025	100 000	28 975
Optimisation énergétique CVC (chauffage/ventilation/climatisation)	2 250 000	1 127 473	843 970	278 557
Requalification ZAC de Ther	13 200 000	11 018 640	310 000	1 871 360
ISAGRI	1 300 000	0	300 000	1 000 000
Liaison Picardie Roissy	1 251 000	183 369	315 060	752 571
Participation VERIS	1 000 000	0	350 000	650 000
Dépenses imprévues investissement	450 000	0	0	450 000

Ci-dessous un histogramme présentant les dépenses d'investissement par objectifs de la PPI. Pour chaque objectif, les trois principales dépenses sont indiquées. Le tableau complet de la PPI vous est présenté ci-dessous :





## REVISION DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

La PPI a été votée lors de la séance du 11 mars 2022 pour un montant total de dépenses de 100 316 276 €. Cette programmation doit s'adapter en fonction de l'évolution permanente des besoins.

Bien que le montant total soit maintenu, il convient de redéployer les crédits selon l'ajustement de calendrier des travaux ou de nouveaux projets de travaux.

Le tableau ci-dessous vous propose la révision de la programmation par action.

Notons également que les recettes prévues en 2022 l'étaient à minima puisqu'elles n'étaient pas notifiées. Elles progressent de près de 14M€. Les dépenses restent, elles, identiques.

Objectif/action	Voté au 11-03-2022			Révision proposée		
	DEPENSES	RECETTES	Coût net	DEPENSES	RECETTES	Coût net
<b>1-Prendre soin de l'Homme et de la Nature</b>	<b>37 855 005</b>	<b>- 2 740 643</b>	<b>35 114 362</b>	<b>34 235 261</b>	<b>- 3 884 315</b>	<b>30 350 946</b>
1.1.1 - Promouvoir une politique inclusive	2 100 000	- 15 000	2 085 000	100 000	- 15 000	85 000
1.1.2- Entretien et rénover les équipements de proximité	7 138 807	- 629 610	6 509 197	8 289 789	- 1 715 000	6 574 789
1.1.3-Favoriser une offre de services de proximité	467 780		467 780	707 703		707 703
1.2.1- Soutenir la construction et la rénovation de logement	15 293 225	- 47 200	15 246 025	16 453 502	- 40 000	16 413 502
1.3.1- Encourager le bas carbone	3 223 569	- 480 000	2 743 569	4 357 170	- 482 098	3 875 072
1.3.2- Entretien durablement les espaces	61 624	- 20 000	41 624	61 624	- 20 000	41 624
1.3.3- Aménager durablement les réseaux d'eaux et d'assainissement	6 720 000	- 1 548 833	5 171 167	2 615 473	- 1 612 217	1 003 256
1.3.4-Encourager les initiatives et les comportements durables	2 850 000		2 850 000	1 650 000		1 650 000
<b>2 - Prendre soin des communes et de la ruralité</b>	<b>15 517 770</b>	<b>- 1 201 626</b>	<b>14 316 144</b>	<b>16 011 330</b>	<b>- 1 499 008</b>	<b>14 512 322</b>
2.1.1- Aménager le territoire	4 229 343	-	4 229 343	5 338 123	- 371 000	4 967 123
2.1.2-Aménager l'espace urbain	7 513 427	- 1 201 626	6 311 801	7 859 207	- 1 128 008	6 731 199
2.2.1-Aménager et animer le territoire	3 775 000		3 775 000	2 814 000		2 814 000
<b>3-Conforter l'attractivité de notre territoire</b>	<b>40 273 970</b>	<b>- 5 211 880</b>	<b>35 062 090</b>	<b>44 586 448</b>	<b>- 17 607 202</b>	<b>26 979 246</b>
3.1.1-reconcilier économie et écologie	319 695		319 695	203 016		203 016
3.1.2-Promouvoir l'éco-tourisme	788 362	- 30 000	758 362	1 083 560	-	1 083 560
3.1.3- Encourager le dynamisme de l'agglomération	885 000		885 000	647 680		647 680
3.2.1- Promouvoir les équipements rayonnants	13 709 135	- 4 181 880	9 527 255	18 739 855	- 8 778 712	9 961 143
3.3.1- promouvoir et développer un enseignement supérieur de qualité et une offre de formation diversifiée	3 115 364		3 115 364	2 505 364		2 505 364
3.3.2- Accompagner la création d'emploi par la requalification des locaux et zones d'activité	21 456 414	- 1 000 000	20 456 414	21 406 973	- 8 828 490	12 578 483
<b>4-Promouvoir une administration durable</b>	<b>6 669 531</b>	<b>- 117</b>	<b>6 669 414</b>	<b>5 483 237</b>	<b>- 12 412</b>	<b>5 470 825</b>
4.1.1- Développer une politique de prévention	44 000		44 000	27 291		27 291
4.1.2- Garantir la sécurité pour tous	218 169	- 117	218 052	185 494	- 117	185 377
4.2.1- renouvellement des matériels	1 039 781		1 039 781	847 727		847 727
4.3.1- aménager les espaces de travail	1 737 140		1 737 140	1 255 594		1 255 594
4.3.2-Développer de nouvelles technologies	3 114 785	-	3 114 785	3 031 929	- 12 295	3 019 634
4.3.3- Encourager les mobilités douces	25 429		25 429	25 429		25 429
4.4.1-Provisions pour imprévus	490 227		490 227	109 773		109 773
<b>Total général</b>	<b>100 316 276</b>	<b>- 9 154 266</b>	<b>91 162 010</b>	<b>100 316 276</b>	<b>- 23 002 937</b>	<b>77 313 339</b>

► Compte tenu de ces révisions, Le PPI se décline de la manière suivante :

Objectif/Programme/Action/Projet	Total PPI révisé	CA 2021-2024 (y compris RAR 2024)	BP 2025	Solde PPI
<b>1-Prendre soin de l'Homme et de la Nature</b>	<b>34 235 261</b>	<b>17 462 822</b>	<b>9 978 192</b>	<b>6 794 247</b>
<b>1.1-Favoriser l'épanouissement, le bien-être et la citoyenneté</b>	<b>9 097 492</b>	<b>4 538 396</b>	<b>3 856 587</b>	<b>702 509</b>
<b>1.1.1 - Promouvoir une politique inclusive</b>	<b>100 000</b>	<b>36 220</b>	<b>20 000</b>	<b>43 780</b>
1.1.1.02-Amélioration de l'aire d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux		36 220	20 000	
<b>1.1.2- Entretien et rénover les équipements de proximité</b>	<b>8 289 789</b>	<b>4 082 650</b>	<b>3 733 587</b>	<b>473 552</b>
1.1.2.01-Extension médiathèque Argentine - NPRU		335 812	2 219 087	
1.1.2.02-Entretien et rénovation équipements des médiathèques		205 839	376 000	
1.1.2.03-Entretien et rénovation des équipements aquatiques		3 391 651	355 000	
1.1.2.04 -Entretien et rénovation des équipements des gymnases		99 743	783 500	
1.1.2.05-Participation à la rénovation des collèges		49 606		
<b>1.1.3-Favoriser une offre de services de proximité</b>	<b>707 703</b>	<b>419 526</b>	<b>103 000</b>	<b>185 177</b>
1.1.3.01-Acquisitions ou travaux pour vaccinodrome		43 055		
1.1.3.02-Participation à la création de maisons de santé (FDC)		371 025	100 000	
1.1.3.03-Relais d'assistantes maternelles		5 445	3 000	
<b>1.2-Conforter l'offre de logements sur le territoire</b>	<b>16 453 502</b>	<b>8 978 247</b>	<b>3 716 885</b>	<b>3 758 370</b>
<b>1.2.1- Soutenir la construction et la rénovation de logement</b>	<b>16 453 502</b>	<b>8 978 247</b>	<b>3 716 885</b>	<b>3 758 370</b>
1.2.1.01-Aides à la pierre		5 000 784	1 590 000	
1.2.1.02-Etude pré-opérationnelle - copro. Argentine		84 000	40 000	
1.2.1.03-Soutien aux bailleurs (NPNRU)		1 592 150	1 546 885	

1.2.1.04-ZAC vallée du Thérain (Ecoquartier-Beauvais)		1 890 000	540 000	
1.2.1.05-Acquisition actions SA HLM du Beauvaisis		411 313		
<b>1.3-Préserver l'environnement</b>	<b>8 684 267</b>	<b>3 946 179</b>	<b>2 404 720</b>	<b>2 333 368</b>
<b>1.3.1- Encourager le bas carbone</b>	<b>4 357 170</b>	<b>2 274 612</b>	<b>1 601 970</b>	<b>480 588</b>
1.3.1.01-Gestion et optimisation énergétique des équipements communautaires		2 218 722	843 970	
1.3.1.02 - réseau de chaleur		55 890	408 000	
1.3.1.03 - VERIS équipements de chaleur décarbonée		-	350 000	
<b>1.3.2- Entretenir durablement les espaces</b>	<b>61 624</b>	<b>8 331</b>	<b>3 000</b>	<b>50 293</b>
1.3.2.01-Equipements pour plan Natura 2000		4 983	3 000	
1.3.2.02-Entretien du jardin de la Maladrerie		3 348		
<b>1.3.3- Aménager durablement les réseaux d'eaux et d'assainissement</b>	<b>2 615 473</b>	<b>1 179 723</b>	<b>400 000</b>	<b>1 035 750</b>
1.3.3.01-Travaux de création ou réhabilitation des réseaux eaux pluviales		863 029	400 000	
1.3.3.03-Schéma directeur eaux pluviales		316 694		
<b>1.3.4-Encourager les initiatives et les comportements durables</b>	<b>1 650 000</b>	<b>483 514</b>	<b>399 750</b>	<b>766 736</b>
1.3.4.01-subvention au budget annexe déchets		483 514	399 750	
<b>2 - Prendre soin des communes et de la ruralité</b>	<b>16 011 330</b>	<b>5 784 136</b>	<b>2 909 105</b>	<b>7 318 089</b>
<b>2.1-Mettre en valeur le territoire</b>	<b>13 197 330</b>	<b>5 600 767</b>	<b>1 768 000</b>	<b>5 828 563</b>
<b>2.1.1- Aménager le territoire</b>	<b>5 338 123</b>	<b>2 704 009</b>	<b>1 193 000</b>	<b>1 441 114</b>
2.1.1.01-Elaboration du PLUi		840 084	481 500	
2.1.1.02-Participation aux projets d'aménagement des communes membres (FDC)		1 681 088	680 000	
2.1.1.03-Entretien et modernisation du parc de matériel événementiel de la CAB		182 838	31 500	
<b>2.1.2-Aménager l'espace urbain</b>	<b>7 859 207</b>	<b>2 896 757</b>	<b>575 000</b>	<b>4 387 450</b>

2.1.2.03-Développement du Pôle d'Echange Multimodal		329 800	200 000	
2.1.2.04-acquisitions foncières et immobilières		1 814 528		
2.1.2.05-Pilotage et coordination des interventions (OPCU - NPNRU)		752 429	375 000	
<b>2.2-Promouvoir de nouvelles mobilités</b>	<b>2 814 000</b>	<b>183 369</b>	<b>1 141 105</b>	<b>1 489 526</b>
<b>2.2.1-Aménager et animer le territoire</b>	<b>2 814 000</b>	<b>183 369</b>	<b>1 141 105</b>	<b>1 489 526</b>
2.2.1.01-Participation à la ligne Picardie-Roissy		183 369	315 060	
2.2.1.02-Participation aux investissements nécessaires au BA transport		-	826 045	
<b>3-Conforter l'attractivité de notre territoire</b>	<b>44 586 448</b>	<b>32 052 063</b>	<b>6 310 600</b>	<b>6 223 785</b>
<b>3.1-Assurer un développement harmonieux du territoire</b>	<b>1 934 256</b>	<b>1 010 319</b>	<b>441 500</b>	<b>482 437</b>
<b>3.1.1-reconcilier économie et écologie</b>	<b>203 016</b>	<b>203 016</b>		-
3.1.1.01-Aide à l'innovation agricole		203 016		-
<b>3.1.2-Promouvoir l'éco-tourisme</b>	<b>1 083 560</b>	<b>493 487</b>	<b>399 500</b>	<b>190 573</b>
3.1.2.01-Création et entretien des aires de camping-cars		380 492	340 000	
3.1.2.02-Participation à la réhabilitation du patrimoine rural (FDC)		18 554	15 000	
3.1.2.03-Développement des activités de pleine nature		32 831	39 500	
3.1.2.04-Aménagement touristique du Thérain		29 832	-	
3.1.2.05-Equipements touristique		31 778	5 000	
<b>3.1.3- Encourager le dynamisme de l'agglomération</b>	<b>647 680</b>	<b>313 816</b>	<b>42 000</b>	<b>291 864</b>
3.1.3.01-Développement numérique du territoire		313 816	42 000	
<b>3.2-Affirmer l'identité du territoire</b>	<b>18 739 855</b>	<b>14 275 442</b>	<b>3 812 100</b>	<b>652 313</b>
<b>3.2.1- Promouvoir les équipements rayonnants</b>	<b>18 739 855</b>	<b>14 275 442</b>	<b>3 812 100</b>	<b>652 313</b>
3.2.1.01 - Participation au développement du musée des tramways à vapeur		9 758		

3.2.1.02 - Déménagement de l'Office de Tourisme		22 680	-	
3.2.1.03 - Entretien et rénovation équipements de l'école d'art du Beauvaisis		334 890	75 000	
3.2.1.04 - Entretien et rénovation équipements du conservatoire à rayonnement départemental		186 642	427 600	
3.2.1.06 - Entretien, rénovation et développement de la Maladrerie		255 641	109 500	
3.2.1.07 - Construction du nouveau théâtre du Beauvaisis		13 465 832	3 200 000	
<b>3.3-Promouvoir un développement économique clé des transitions et de la résilience territoriale</b>	<b>23 912 337</b>	<b>16 766 302</b>	<b>2 057 000</b>	<b>5 089 035</b>
<b>3.3.1- Promouvoir et développer un enseignement supérieur de qualité et une offre de formation diversifiée</b>	<b>2 505 364</b>	<b>2 415 963</b>	<b>3 000</b>	<b>86 401</b>
3.3.1.01 - Equipement pour campus connecté et d'avenir		119 179	3 000	
3.3.1.02 - Participation au développement du campus Unilasalle		2 296 784		
<b>3.3.2- Accompagner la création d'emploi par la requalification des locaux et zones d'activité</b>	<b>21 406 973</b>	<b>14 350 339</b>	<b>2 054 000</b>	<b>5 002 634</b>
3.3.2.01 - Aide à l'immobilier d'entreprise		230 000	346 000	
3.3.2.02 - Fonds d'urgence aux entreprises		855 654		
3.3.2.03 - Requalification ZAC de Ther		11 019 323	310 000	
3.3.2.04 - Entretien des Zones d'Activité Economique (voirie, éclairage, espaces verts)		2 220 810	228 000	
3.3.2.05 - Maison Beauvaisienne de l'emploi		24 553	1 170 000	
<b>4-Promouvoir une administration durable</b>	<b>5 483 237</b>	<b>3 117 943</b>	<b>1 145 258</b>	<b>1 220 036</b>
<b>4.1-Garantir la santé des agents et leur sécurité au travail</b>	<b>212 785</b>	<b>88 739</b>	<b>44 000</b>	<b>80 046</b>
<b>4.1.1- Développer une politique de prévention</b>	<b>27 291</b>	<b>7 048</b>	<b>15 000</b>	<b>5 243</b>
4.1.1.01 - Aménagement de poste de Handicap		4 756	15 000	
4.1.1.02 - Acquisition de matériel pour la prévention et la sécurité des agents		2 291		
<b>4.1.2- Garantir la sécurité pour tous</b>	<b>185 494</b>	<b>81 691</b>	<b>29 000</b>	<b>74 803</b>
4.1.2.01 - Equipement matériel		16 621	4 000	

4.1.2.02 - Programme de sécurité incendie des bâtiments (SSI)		48 372	25 000	
4.1.2.03 - Travaux bâtiments communautaires		16 698	-	
<b>4.2-Contribuer à la préservation de l'environnement</b>	<b>847 727</b>	<b>537 224</b>	<b>140 000</b>	<b>170 503</b>
<b>4.2.1- renouvellement des matériels</b>	<b>847 727</b>	<b>537 224</b>	<b>140 000</b>	<b>170 503</b>
4.2.1.01 - Acquisition de matériel espaces verts		7 505	62 000	
4.2.1.02 - Acquisition de véhicules motorisés		346 493	45 000	
4.2.1.03 - Equipement matériel Etablissements culturels		10 147		
4.2.1.04 - Acquisition de mobilier		151 623	18 000	
4.2.1.05 - Travaux d'entretien des logements de fonction		13 601	10 000	
4.2.1.06 - Equipements matériel divers		7 855	5 000	
<b>4.3-Améliorer la qualité de vie au travail</b>	<b>4 312 952</b>	<b>2 491 979</b>	<b>861 258</b>	<b>959 715</b>
<b>4.3.1- Aménager les espaces de travail</b>	<b>1 255 594</b>	<b>538 371</b>	<b>359 000</b>	<b>358 223</b>
4.3.1.01 - Investissement pour la qualité de vie au travail		61 177	139 000	
4.3.1.02 - Travaux et acquisition pour bâtiments économie		84 284	110 000	
4.3.1.03 - Travaux bâtiments administratifs		392 910	110 000	
<b>4.3.2-Développer de nouvelles technologies</b>	<b>3 031 929</b>	<b>1 947 071</b>	<b>497 258</b>	<b>587 599</b>
4.3.2.01 - Acquisitions et développement SIG		652 342	218 258	
4.3.2.02 - Acquisitions et développement numérique		1 294 730	279 000	
<b>4.3.3- Encourager les mobilités douces</b>	<b>25 429</b>	<b>6 537</b>	<b>5 000</b>	<b>13 892</b>
4.3.3.01 - Participation et acquisition vélos agents		6 537	5 000	
<b>4.4-Dépenses imprévues</b>	<b>109 773</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>	<b>9 773</b>
<b>4.4.1-Provisions pour imprévus</b>	<b>109 773</b>	<b>-</b>	<b>100 000</b>	<b>9 773</b>

4.4.1.01 - Dépenses imprévues		-	100 000	
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>100 316 276</b>	<b>58 416 963</b>	<b>20 343 155</b>	<b>21 556 157</b>

### 2.3 LES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS – CHAPITRES 45

Il s'agit d'une opération réalisée pour le compte de l'Etat dans le cadre de notre délégation d'aide à la pierre. Ainsi, l'agglomération reverse-t-elle les subventions de l'Etat aux particuliers. Cette opération est, de fait, équilibrée en dépenses et recettes et prévue pour 500 000 €.

### 2.4 LES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES 040 ET 041

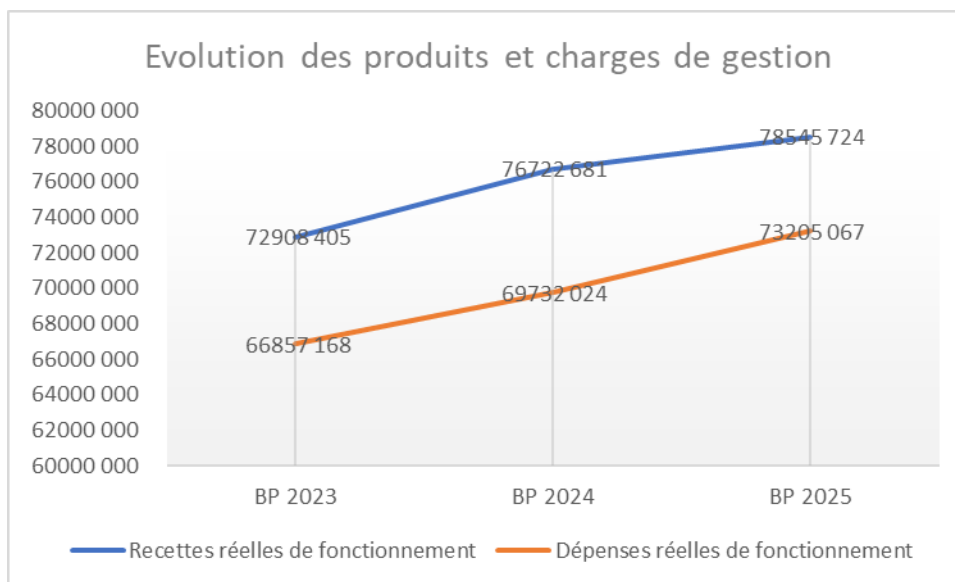
Ces dépenses d'ordre sont prévues à hauteur de 2 476 198 € et trouvent leur contrepartie en recettes.

## C- L'EQUILIBRE FINANCIER ET LES RATIOS

Les éléments suivants doivent permettre d'apprécier en tendance prévisionnelle la situation financière de l'agglomération. A noter qu'un certain nombre de ratios et notamment le taux d'épargne brute, les capacités d'autofinancement brute et nette (CAF brute/nette), ainsi que les ratios relatifs à la dette ne peuvent s'apprécier qu'à la clôture budgétaire.

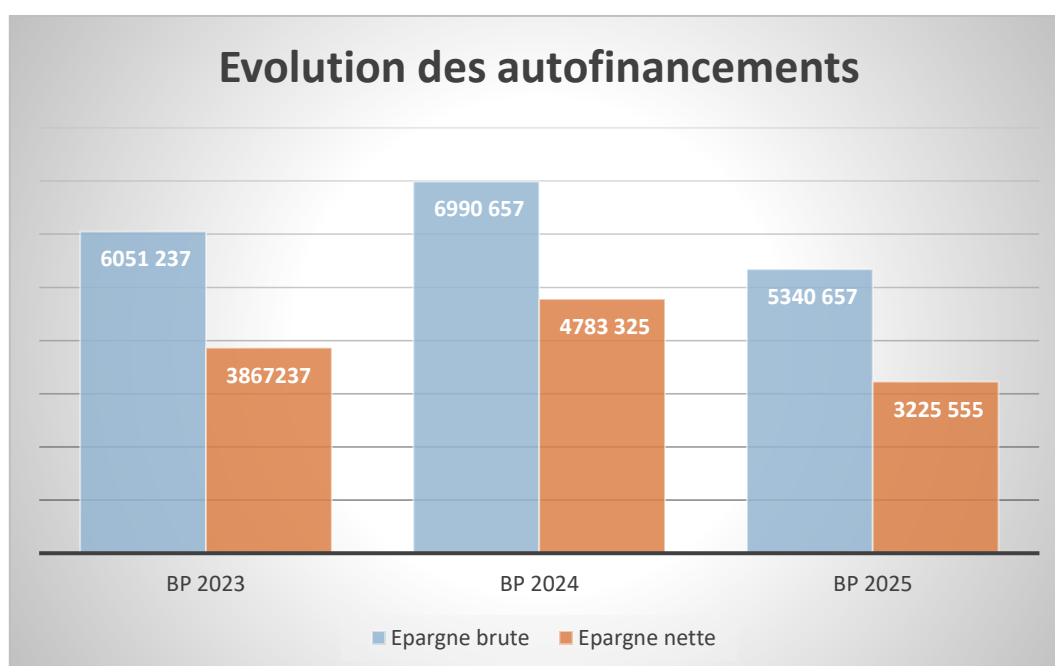
Pour 2025, les dépenses réelles de fonctionnement évoluent à un rythme plus rapide (+5%) que celui des recettes (+2.38%). Cela provient essentiellement de l'absence de dynamique de TVA pour les recettes fiscales.



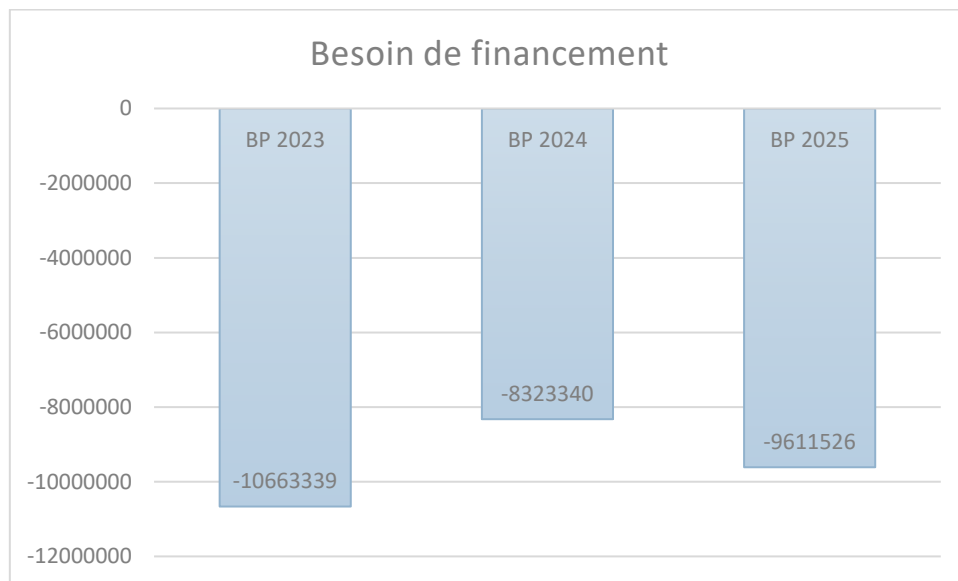


En revanche, l'absence de nouvel emprunt en 2024 permet d'enregistrer une baisse des intérêts d'emprunt et d'avoir un niveau de désendettement de plus de 2 M€ en 2025.

L'épargne brute devrait s'établir à 5.34 M€ en baisse de 1.65 M€ du fait d'une croissance des recettes nettement ralentie par les mesures gouvernementales et la participation des collectivités au redressement des comptes publics. Cependant, malgré ces restrictions, le budget 2025 présenté intègre les différents projets des services et réussit à dégager un autofinancement net, c'est-à-dire dédié au seul financement des investissements, de 3.22 M€, soit au-dessus du seuil de vigilance des 3% des recettes réelles de fonctionnement.



Le niveau de l'autofinancement net a une incidence directe sur l'évolution du besoin de financement<sup>2</sup> hors prélèvement sur fonds de roulement.



Le recours à l'emprunt augmente de 15.4% par rapport à 2024 et s'établit à 9 611 526€.

A noter qu'il ne s'agit que d'un besoin de financement reposant sur des inscriptions budgétaires.

Informations financières – ratios		valeurs	Moyennes (2)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	681,80	446,00
2	Produits des impositions directes/ population	155,52	187,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	513,96	550,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	131,69	111,00
5	Encours de la dette / population	210,60	380,00
6	DGF/population	89,90	86,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	31,9%	39,4%
9	marge d'autofinancement courant	136,4%	87,5%
10	taux d'équipement	25,6%	20,2%
11	taux d'endettement	41,0%	68,9%

(1) la numérotation de ratios est celle de l'ETAT

(2)Source : Ratios financiers obligatoires des communes, par strate de population en 2023 - DGCL - Donnée DGFIP, comptes de gestion, budgets principaux - opérations réelles

<sup>2</sup> Le besoin de financement correspond au flux net de dette soit une déduction des nouveaux emprunts (flux) via les remboursements en capital de la dette (stock).

## II – LES AUTRES SERVICES PUBLICS ADMINISTRATIFS ERIGES EN BUDGET ANNEXE

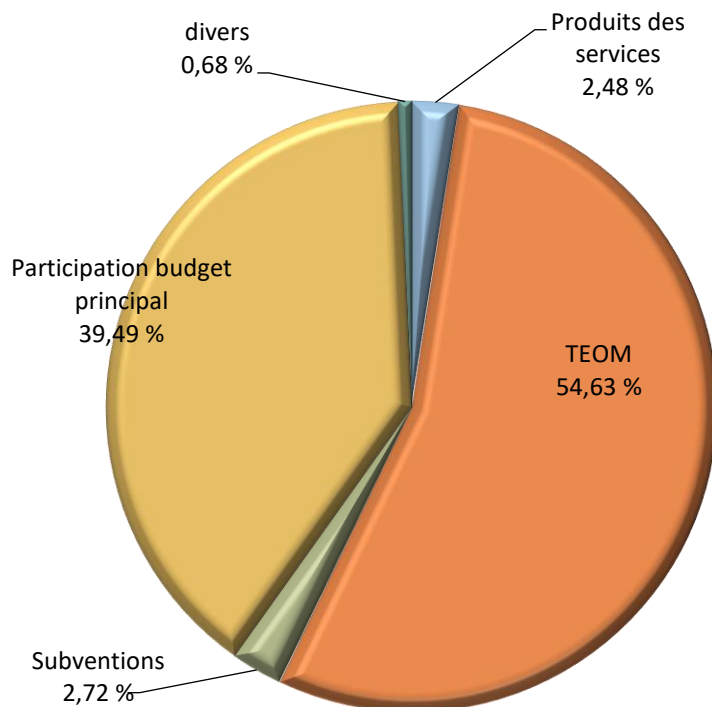
Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire M57 et proposés en budget annexe par choix de la collectivité afin d'identifier le coût d'une compétence (déchets) ou celui d'une zone d'activités. Ils peuvent faire l'objet de subventions d'équilibre du budget principal.

### A- LE BUDGET DECHETS

#### 1- LES RECETTES

Chapitre		BP 2024	BP 2025	Variation
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	155 000	365 000	135%
73	TEOM	7 873 631	8 031 104	2%
74	Dotations, subventions et participations	250 000	400 000	60%
75	Autres produits de gestion courante	5 062 769	5 405 930	7%
10	Dotations, Fonds divers	100 000	100 000	0%
13	Subventions d'investissement	493 305	399 750	-19%
<i>S/total recettes réelles :</i>		<i>13 934 705</i>	<i>14 701 784</i>	<i>6%</i>
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	8 505	9 750	15%
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	200 000	300 000	50%
<b>Total recettes :</b>		<b>14 143 210</b>	<b>15 011 534</b>	<b>6%</b>

### Répartition des recettes réelles 2025

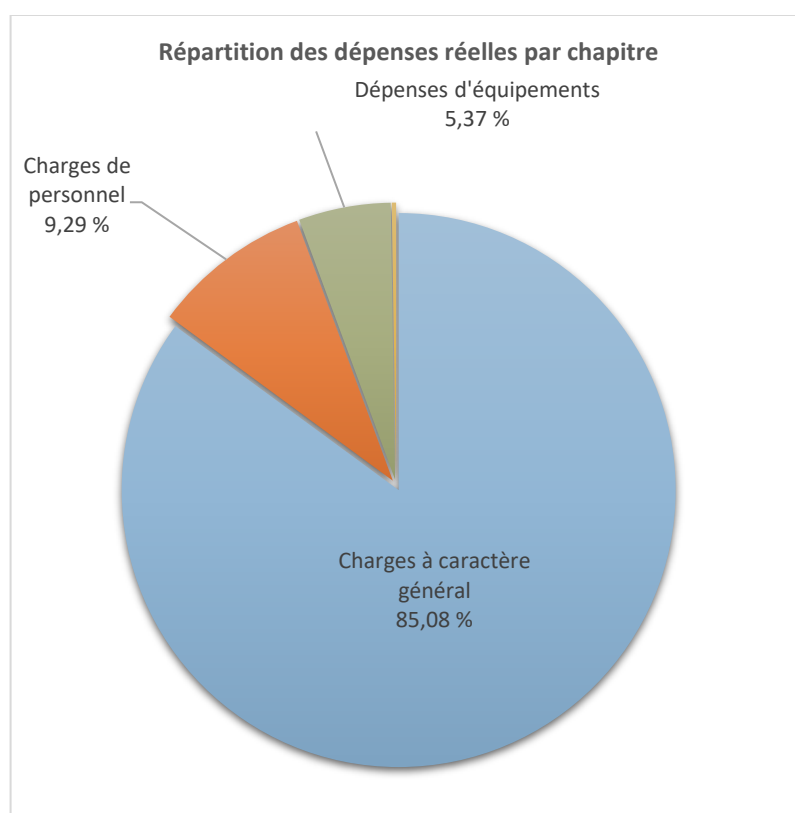


- ▶ Avec près de 55% la **TEOM** est la principale recette de ce budget. Avec 8M€, elle est prévue en augmentation de 2% par rapport à 2024 (+ 210 000€) compte tenu de la revalorisation des valeurs locatives de +1.8%
- ▶ Les subventions de soutien de nos partenaires sur le tri et le recyclage sont surtout celles perçues via le SMDO. Elles sont prévues pour un montant de 400 k€ en augmentation de 260% (+150 k€). Les versements du SMDO interviennent selon un calendrier que nous ne maîtrisons pas, nous prévoyons donc des montants selon les versements estimés (3 ans de retard).
- ▶ Les produits des services sont ceux des déchèteries et de la recyclerie et atteignent 365 000 € en nette augmentation (+135 %) compte tenu de l'accueil, sur nos déchetteries, d'autres membres du SMDO.

Ces recettes n'étant pas suffisantes pour financer ce budget, et en particulier les augmentations des dépenses et charges de personnel, la **subvention du budget principal** (en investissement et en fonctionnement) atteint près de 5,8 M€ en 2025, soit une hausse de 4% (+ 249 K€) par rapport à 2024. Elle représente une part importante de ce budget (39%).

## 2- LES DEPENSES

Chapitre		BP 2024	BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	11 800 719	12 508 375	6%
012	Charges de personnel	1 255 274	1 366 369	9%
65	Autres charges de gestion courante	93 912	37 040	-61%
20 à 23	Dépenses d'équipement	784 800	790 000	1%
<i>S/total dépenses réelles :</i>		<i>13 934 705</i>	<i>14 701 784</i>	<i>6%</i>
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	200 000	300 000	50%
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	8 505	9 750	15%
<b>Total dépenses :</b>		<b>14 143 210</b>	<b>15 011 534</b>	<b>6%</b>



- ▶ Avec près de 86%, les **charges à caractère général** constituent la quasi-totalité des dépenses. Elles couvrent toutes les prestations et les achats liés à la collecte et au traitement des déchets. Elles atteignent un montant de 12,5 M€. Elles sont en augmentation de 6% (+ 707 K€). Notons que cette variation a été limitée grâce aux formations aux gestes de tris dans nos déchèteries. Les services se sont attachés à la catégorie déchets qui coûte le plus cher : le "tout-venant enterré" est désormais mieux triés dans des catégories valorisables. Ainsi plus de 500 k€ peuvent être économisés.
- ▶ Les **frais de personnel** sont en augmentation de 9% (+ 111 000 €)
- ▶ Les **dépenses d'équipement** correspondent aux acquisitions de bacs, de composteurs et aux travaux sur les déchetteries et points d'apport volontaires pour un montant de 790 000 € .

## B - LES BUDGETS ANNEXES DE ZONE

Ces budgets couvrent les zones d'activités en cours de travaux et de commercialisation et sont dits de « stocks ». Cette comptabilité conduit en fonctionnement à un équilibre budgétaire par des opérations d'ordre « de stocks ». Seules vous sont présentées les opérations réelles.

Ces budgets apparaissent sous la forme d'un bilan prévisionnel de zone. Le résultat de clôture estime le déficit qui sera à financer par le budget principal.

### 1 – LA ZONE DU HAUT VILLE (LES LARRIS)

Objet	Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2024</b>		<b>2 176</b>	
<b><u>2025</u></b>			
Travaux de revêtement			
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	10 000		
Remb. avance budget principal	2 050 000		Montant inscrit au budget supplémentaire 2025 avec la reprise des résultats 2024
Cessions parcelles		0	
<b>Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2025</b>		<b>-2 057 824</b>	<b>Bilan prévisionnel de clôture</b>

2 – LA ZONE DE BEAUVAIS TILLE – NOVAPARC

Objet	Dépenses	Recettes
<b>Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2024</b>		<b>-3 765 903</b>
<b>2025</b>		
Divers travaux		
Aménagement (Fouilles+ redevance)	1 011 000	
Études de sols, fouilles...		
Eclairage public	13 600	
Dépenses diverses	65 807	
Remboursement emprunt	233 927	
Intérêts emprunts	52 255	
Acquisitions et cessions de terrains	1 096 500	844 934
Versements avances du budget principal		
<b>Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2025</b>		<b>-5 394 058</b>
<b>2025 à 2038 :</b>		
Acquisitions et cessions de terrains		18 479 026
Travaux aménagements	21 445 779	
Etudes		
Frais divers (archéo, intérêts emprunt, taxes foncières, éclairage public, ...)	8 260 397	
Convention participation terrains hors maîtrise foncière CAB		1 514 038
Remboursement avances du budget principal +remboursement emprunt	7 560 473	
<b>Résultat de clôture au 31/12/2038 (déficit prévisionnel) (1)</b>		<b>-28 061 700</b>

3 – LA ZONE D'ACTIVITES TECHNOLOGIQUE -AGROPARC

Objet	Dépenses	Recettes	Commentaires
<b>Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2024</b>		<b>-595 938</b>	
<b>2025</b>			
Divers travaux			
Frais de fonctionnement	16 751	0	Espaces verts, Eclairage public, taxe foncière
Cessions parcelles			
<b>Résultat de prévisionnel de clôture au 31/12/2025</b>		<b>-612 689</b>	
<b>2026-2027</b>			
Divers travaux	126 016		Renforcement réseau électrique (travaux probablement nécessaires - estimation à revoir selon programme)
Charges de fonctionnement (éclairage, entretien, taxes foncières)	20 000		Hyp. de 10k€/an
Cessions parcelles (29€ / m2 )		870 000	La vocation de la zone étant spécifique, le rythme de la commercialisation ne peut être déterminé précisément (marché de niche).
<b>Résultat de clôture au 31/12/2027</b>		<b>111 295</b>	

4 - LA ZONE DE SAINT MATHURIN

Objet	Dépenses	Recettes
<b>Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2024</b>		<b>-771 284</b>
<u>2025</u>		
Travaux (1)	300 000	
Etudes, fouilles	27 000	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP,...)	20 000	
Terrains		1 107 560
Emprunts		
<b>Résultat prévisionnel de clôture au 31/12/2025</b>		<b>-10 724</b>
<u>2026 à 2028</u>		
Travaux (1)	712 972	
Dépenses diverses (entretien EV + fluides + EP)	140 082	
Cessions parcelles		309 868
<b>Résultat de clôture au 31/12/2028 (déficit prévisionnel)</b>		<b>-564 634</b>

(1) tableau élaboré à partir des éléments du dossier de réalisation de la ZAC validé par le conseil communautaire du 8 décembre 2016

5 - LES ZONES D'ACTIVITES TRANSFEREES

Il s'agit des zones communales transférées en 2018 conformément à la loi NOTRe.

Objet	Dépenses	Recettes
<b>Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2024</b>		<b>-885 151</b>
<u>2025</u>		
Travaux		
Frais divers	20 000	
Ventes de parcelles		811 275
<b>Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2025</b>		<b>-93 876</b>
<u>2026</u>		
Travaux	5 000	
Frais divers	5 000	
Ventes de parcelles		
<b>Résultat de clôture prévisionnel au 31/12/2025</b>		<b>-103 876</b>



### III – LES SERVICES PUBLICS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

Il s'agit de services régis par l'instruction budgétaire M4 et érigés réglementairement en budget annexe. Le financement d'un SPIC est en principe assuré :

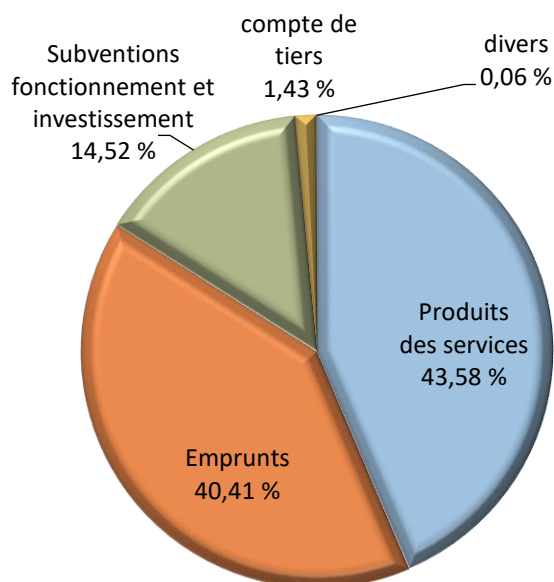
- Par les redevances des usagers (art. L. 2224-1) : budgets annexes assainissement, eau potable, SPANC et GNV.
- Par dérogation à ce principe, par des subventions d'équilibre du budget principal au budget annexe SPIC dans les cas limitativement énumérés à l'article L. 2224-2 du CGCT : budget annexe transports.

#### A- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

##### 1- LES RECETTES

Chapitre		BP 2024	BP 2025	Variation
013	Atténuation de charges	2 000		-100%
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	6 816 560	7 639 169	12%
74	Dotations, subventions et participations	19 550	-	-100%
77	Produits exceptionnels	40 000	10 000	-75%
13	Subventions d'investissement	790 000	2 545 600	222%
16	Emprunt et dette	7 749 788	7 082 323	-9%
45	Opérations pour comptes de tiers	267 000	250 000	-6%
<i>S/total recettes réelles :</i>		<i>15 684 898</i>	<i>17 527 092</i>	<i>12%</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	291 906	733 134	
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	1 668 718	1 690 000	1%
041	Opérations patrimoniales	400 000	400 000	0%
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	384 793	400 000	4%
<b>Total recettes :</b>		<b>18 430 315</b>	<b>20 750 226</b>	<b>13%</b>

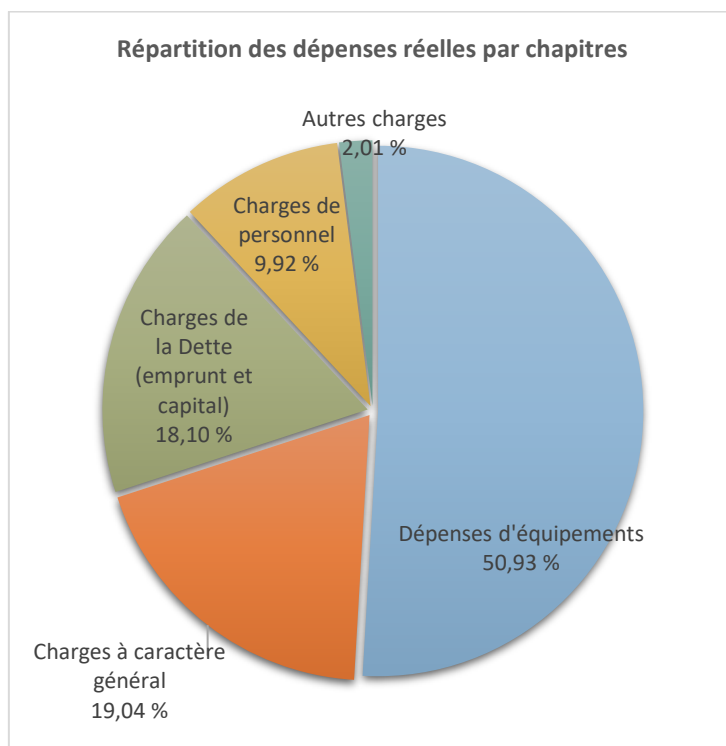
### Répartition des recettes réelles



- ▶ Près de 44% des recettes proviennent des produits des services avec :
  - la redevance assainissement prévue pour un montant de 6,5 M€ en 2025 contre 6 M€ en 2024 soit une augmentation de 8%
  - Les diverses autres recettes sont celles, notamment, des participations des constructeurs et le remboursement des branchements prévu à hauteur de 850 K€.
- ▶ La deuxième ressource de ce budget est le recours à l'emprunt pour 7 M€ en 2025 contre 7,75M€ en 2024. Rappelons ici qu'il s'agit de l'emprunt dit d'équilibre, qu'il sera révisé à l'occasion du budget supplémentaire.
- ▶ Les subventions prévues sont celles de l'agence de l'eau sur nos investissements.
- ▶ Les comptes de tiers sont des travaux réalisés pour des tiers, et sont équilibrés.

## 2- LES DEPENSES

Chapitre		BP 2024	BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	3 255 280	3 337 377	3%
012	Charges de personnel	1 612 303	1 737 968	8%
65	Autres charges de gestion courante	11 012	23 012	109%
66	Charges financières	393 684	447 678	14%
67	Charges Exceptionnelles	30 000	80 000	167%
16	Emprunt et dette	2 351 369	2 724 727	16%
20 à 23	Dépenses d'équipement	7 764 250	8 926 330	15%
45	Opérations pour comptes de tiers	267 000	250 000	-6%
<i>S/total dépenses réelles :</i>		<i>15 684 898</i>	<i>17 527 092</i>	<i>12%</i>
023	Virement à la section d'investissement	291 906	733 134	
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	384 793	400 000	4%
041	Opérations patrimoniales	400 000	400 000	0%
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	1 668 718	1 690 000	1%
<b>Total dépenses :</b>		<b>18 430 315</b>	<b>20 750 226</b>	<b>13%</b>



- ▶ La plus grosse part des dépenses (50,93%) avec près de 9 M€ est consacrée aux dépenses d'équipements : réhabilitation création et travaux sur les réseaux, branchements, stations d'épuration, renouvellement des équipements. On note en particulier pour 2025, les projets suivants :
  - La desserte de la STEP de Litz et le début de la desserte de Litz et la commune de La rue Saint Pierre (à partir de 2026)
  - Le renouvellement en équipement de la station d'épuration de Beauvais,
  - La mise en séparatif de la zone d'activité de Simencourt a Auneuil
  - La création d'un réseau Avenue Corot à Beauvais et rue du Thérain
  - La réhabilitation du réseau de Bresles
  - La réhabilitation des réseaux liés au NPNRU
- ▶ Les charges à caractère général, avec 3,3 M€ et une augmentation de 3% (+ 82 000 €) constituent le deuxième poste de dépenses. Il s'agit de crédits nécessaires au bon fonctionnement du service (produits de traitement, fournitures, ...) et des équipements. Les fluides représentent une part importante de ces dépenses avec 1,4 M€.
- ▶ Les charges de la dette (intérêts et capital) ont un poids important sur ce budget avec 18% (3 M€) et sont en augmentation de 16%.
- ▶ Les charges de personnel, avec 9% sont en augmentation de 126 000 € (+8% )

### 3 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

	Autorisation de programme	Crédits de paiement		
	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2024	2025	Restes à financer
STEP la Neuville en Hez	4 778 000,00	3 483 066	70 000	1 224 934

#### B – LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

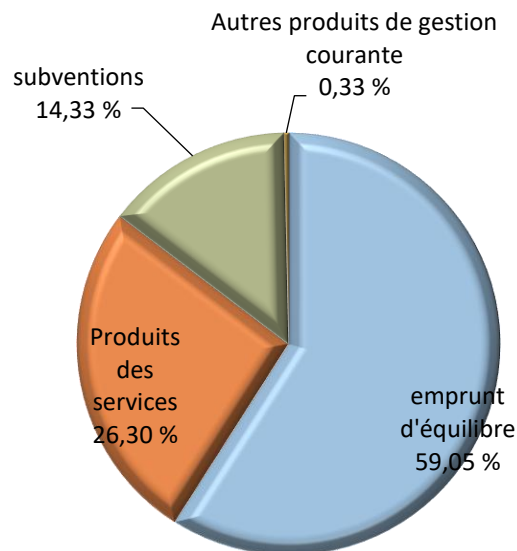
Ce budget présente un équilibre en fonctionnement de 116 844 €. La redevance d'assainissement non collectif finance les frais de personnel (101 612 €), les frais de gestion et les achats de matériels pour 10 232 €. Une enveloppe de réserve est inscrite sur les dépenses exceptionnelles (4 000 €) sur le chapitre 77.

Il n'y a pas de crédit en section d'investissement.

## 1. LES RECETTES

Chapitre		BP 2024	BP 2025	Variation
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	1 425 500	1 597 000	12%
74	Subventions d'exploitation	-	410 000	
75	Autres produits de gestion courante	-	20 000	
77	Produits exceptionnels	1 800	-	-100%
10	Dotations, Fonds divers	4 966	-	-100%
13	Subventions d'investissement	1 772 000	460 000	-74%
16	Emprunt et dette	4 398 621	3 585 973	-18%
<i>S/total recettes réelles :</i>		<b>7 602 987</b>	<b>6 072 973</b>	<b>-20%</b>
021	Virement de la section d'exploitation	37 515		
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	818 603	820 000	0%
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	62 092	63 000	1%
<b>Total recettes :</b>		<b>8 521 197</b>	<b>6 955 973</b>	<b>-18%</b>

## Répartition des recettes réelles

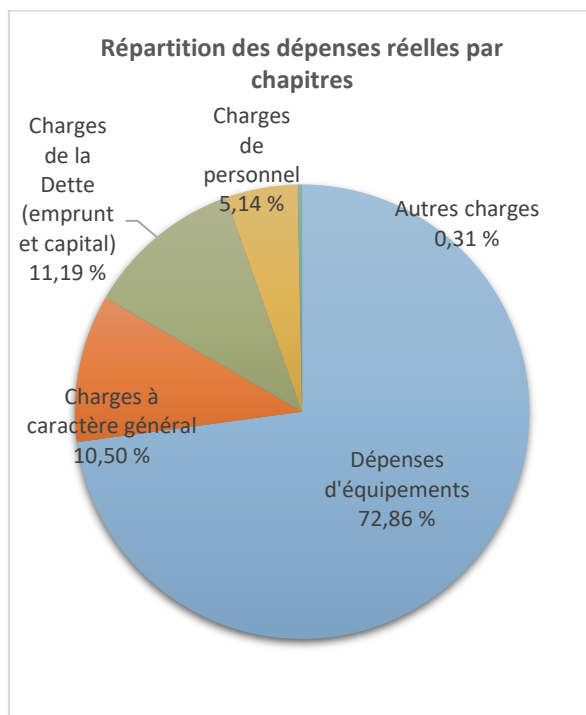


- ▶ L'emprunt (3,589 M€) représente 59 % des recettes, il est prévu en diminution de 18%. Il s'agit là aussi de l'emprunt dit d'équilibre, qui pourra être révisé à l'occasion du budget supplémentaire
- ▶ 26 % des recettes provient des produits des services avec le produit de la vente d'eau aux abonnés pour 1,6 M€ en augmentation de 12% :
- ▶ Les subventions sont celles de l'agence de l'eau sur les travaux et les études
- ▶ Les produits divers et notamment le chapitre 75 concernent la location du toit du château d'eau d'Argentine pour des stations radioélectriques.

---

## 2. LES DEPENSES

Chapitre		BP 2024	BP 2025	Variation
011	Charges à caractère général	297 981	637 390	114%
012	Charges de personnel	254 811	311 888	22%
014	Atténuation de produits	700	12 000	1614%
65	Autres charges de gestion courante	10 712	5 970	-44%
66	Charges financières	68 070	301 752	343%
67	Charges Exceptionnelles	1 000	1 000	0%
16	Emprunt et dette	374 813	377 973	1%
20 à 23	Dépenses d'équipement	6 594 800	4 425 000	-33%
<i>S/total dépenses réelles :</i>		<i>7 602 887</i>	<i>6 072 973</i>	<i>-20%</i>
023	Virement à la section d'investissement	37 515	-	
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	62 092	63 000	1%
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	818 603	820 000	0%
<b>Total dépenses :</b>		<b>8 521 097</b>	<b>6 955 973</b>	<b>-18%</b>

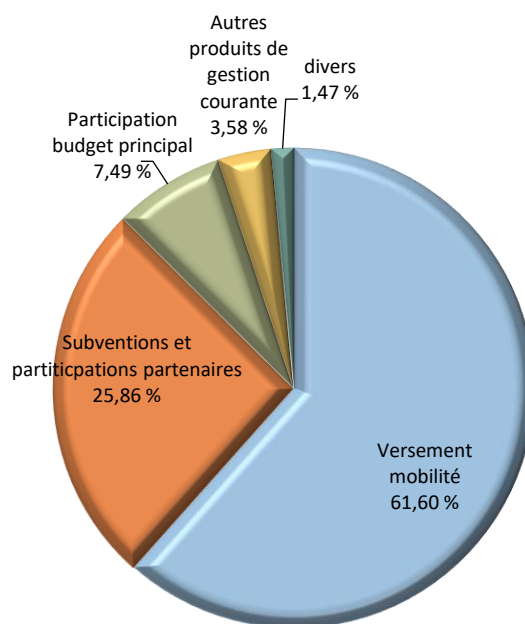


- ▶ La plus grosse part des dépenses (73%) avec près de 4,43 M€ est consacrées aux dépenses d'équipements (renouvellement et l'amélioration de l'existant ; travaux de protection et de sécurité ; renforcement du réseau...), et en particulier des éléments suivants :
  - Interconnexion Francastel/Crèvecœur (3 M€),
  - Canalisation à renouveler du forage de Crèvecœur afin de limiter les pertes sur le réseau (action sur l'environnement mais également financièrement puisque la CAB est taxée sur les pertes),
  - Renouvellement des canalisations du Boulevard Amyot d'Inville (900 k€), t
  - Travaux en liens avec l'ANRU
- ▶ Les charges de la dette sont le deuxième poste de dépenses sur ce budget avec 11% . Notons que ces dépenses augmentent de 53% par rapport à 2024.
- ▶ Les charges à caractère général sont en augmentation de 114 % (+ 339 000 €). Cette évolution est due à l'augmentation des prestations en environnement et des études. Ces charges supplémentaires sont financées par des subventions.
- ▶ Les charges de personnel sont en augmentation de 57 000 € (+22% ).

## 1 - LES RECETTES

Chapitre		BPp 2024	BP 2025	Variation
70	Produits des services, du domaine et ventes ...	91 000	92 000	1%
73	Versement mobilités	8 481 000	9 000 000	6%
74	Subventions et participations	2 653 190	2 589 112	-2%
75	Autres produits de gestion courante	372 426	522 542	40%
77	Produits exceptionnels	1 204 392	391 222	-68%
10	Dotations, Fonds divers	1 000	-	-100%
13	Subventions d'investissement	1 371 550	2 016 045	47%
<i>S/total recettes réelles :</i>		<i>14 174 558</i>	<i>14 610 921</i>	<i>3%</i>
040	Investissement Opérations d'ordre de transfert	1 131 114	1 150 000	2%
042	Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	463 944	375 200	-19%
<b>Total recettes :</b>		<b>15 769 616</b>	<b>16 136 121</b>	<b>2%</b>

## Répartition des recettes réelles



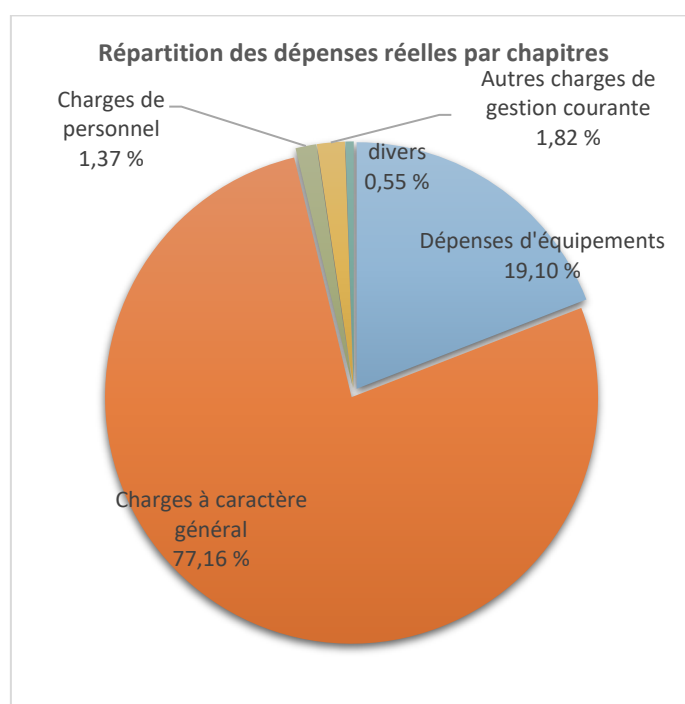
- ▶ Ce budget est financé à près de 62 % par le versement mobilité prévu à 9 M€ en augmentation de 6% (+ 519 k€).
- ▶ Les subventions et participations de nos partenaires sont la deuxième recette de ce budget avec près de 26 %. Elles proviennent essentiellement de l'Etat et du SMTCO



- ▶ Les autres produits de gestion courante, en augmentation de 40%, couvrent les redevances versées par notre concessionnaire, le partage des surplus de recettes et, à compter de 2025, le reversement, par la ville de Beauvais du forfait post stationnement pour 170 k€ .
- ▶ La participation du budget principal couvre 7 % du budget. Elle est prévue en diminution de 47% par rapport au budget primitif 2024 mais se rapproche des montants corrigés aux budgets supplémentaires avec la reprise des excédents antérieurs.

## 2 - LES DEPENSES

Chapitre	BP 2024	BP 2025	Variation
011 Charges à caractère général	11 532 993	11 273 586	-2%
012 Charges de personnel	226 007	200 000	-12%
014 Atténuation de produits	80 000	60 000	-25%
65 Autres charges de gestion courante	275 838	266 490	-3%
67 Charges Exceptionnelles	20 000	20 000	0%
20 à 23 Dépenses d'équipement	2 039 720	2 790 845	37%
<i>S/total dépenses réelles :</i>	<i>14 174 558</i>	<i>14 610 921</i>	<i>3%</i>
040 Investissement Opérations d'ordre de transfert	463 944	375 200	-19%
042 Fonctionnement Opérations d'ordre de transfert entre section	1 131 114	1 150 000	2%
<b>Total dépenses :</b>	<b>15 769 616</b>	<b>16 136 121</b>	<b>2%</b>



- ▶ La plus importante part des dépenses concerne les charges à caractère général en diminution de 2% (-259 K€), avec 10,5 M€ fléchés sur la concession de services publics des Transports en augmentation de 2%. La diminution de ce chapitre provient de la participation aux trajets Blablacar Daily 2025 compte tenu des montants réalisés les années précédentes.
- ▶ Les dépenses d'équipement constituent le deuxième poste avec 19%. Il est prévu la livraison de 4 bus en 2025 (1,8 M€), des travaux pour l'accessibilité des quais (600 k€), l'aménagement des pistes cyclables (pose du jalonnement, et liaison Allonne/Beauvais) et divers travaux d'aménagement (pose d'arceaux (180 k€), aménagement de la Trans'Oise...).
- ▶ Les autres charges sont celles nécessaires au fonctionnement régulier du service
- ▶ Les frais de personnel représentent une charge minime de ce budget avec 1.37%

#### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)

	Autorisation de programme	Crédits de paiement			
	Total cumulé	CP réalisés au 31/12/2023	CP réalisés au 31/12/2024	2025	Restes à financer
Acquisition de bus	9 000 000,00	1 179 347	1 179 347	1 830 000	5 990 653
PLUi - plan de déplacement	350 000,00	120 774	179 994	60 000	110 006
Travaux d'aménagement Trans'oise	1 320 000,00	3 704	3 704	48 000	1 268 296

#### E- La station Gaz Naturel pour Véhicules (GNV)

La vente de gaz pour 987 346 € finance le fonctionnement de la station (fluides, maintenance, rémunération de l'exploitant) et l'achat de gaz. Si on ajoute les mouvements comptables d'ordre, la section de fonctionnement atteint 1 022 662 €.

La section d'investissement atteint quant à elle 115 311 € avec 80 000 € pour des travaux sur la station. Le reste couvre les opérations d'ordre.